

Verbatim du Conseil d'Administration du 24 avril 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h10, procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND à partir de 16h10),
Madame Sylviane LEONI (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (présent jusqu'à 15h30, procuration à Sandrine ROUSSEAU à partir de 15h30),
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 16h10),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (suppléé par Florian GUELAUD-GUILLEMOT),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL,
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT (présent à partir de 15h30),
Madame Clara PRIVÉ.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 16h10),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN).

Membre absent

Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 26 mars 2018	17
III) Questions statutaires	17
1. Élection du Vice-Président du Conseil d'Administration	17
2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)	21
3. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, désignée après appel public à candidature	26
4. Modification de la délibération portant désignation de représentants des usagers au sein de différents conseils et commissions.....	28
5. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de Santé.....	29
IV) Questions financières	33
1. Demande de subvention de la chaire UNESCO au titre de l'appel à projets 2018 du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.....	33
2. Tarifs, subventions et dons	34
3. Sorties d'inventaire	34
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 28 mars 2018	34
1. Campagne BQR 2018 (Programme 2) : Attribution des subventions	34
2. Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du deuxième appel à projets régional 2018.....	36
3. Demande de financement déposée auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour le projet « Coordination du comité chargé de créer la norme ISO 50504, Management de l'intelligence stratégique »	40
VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	41
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	41
2. Compte rendu des conventions hors subvention	42
VII) Questions diverses.....	43

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 24 AVRIL 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, chers amis, chers administrateurs et administratrices, bienvenue pour cette nouvelle réunion de notre conseil d'administration que je vais ouvrir avec un certain nombre d'informations, de points d'actualité, une actualité qui est riche dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours des quelques dernières semaines.

Tout d'abord, je voudrais vous tenir informés de la situation locale pour ce qui concerne le mouvement national étudiant de contestation de la loi ORE puisque les principaux événements, pour ce qui concerne notre université, se sont déroulés postérieurement à la dernière réunion du conseil d'administration.

Depuis notre dernière rencontre, qui date du 26 mars, les choses se sont construites en plusieurs séquences localement.

Tout d'abord, le mercredi 28 mars, vous le savez, nous avons eu à déplorer des dégradations importantes à la Maison de l'université, suite à une entrée illégale dans le bâtiment qui avait été fermé en prévention, mais un certain nombre de personnes ont réussi à forcer les entrées de la Maison de l'université, occasionnant des dégâts qui ont été des dégâts importants.

Cette journée du 28 s'est terminée par une libération des locaux. Donc les personnes qui l'occupaient ont, de leur propre décision, décidé de quitter la Maison de l'université et d'occuper, dans un cadre qui était un cadre illégal, une pièce, une salle du bâtiment Droit-Lettres.

La situation a été globalement compensée pendant une petite semaine et puis le mercredi après le week-end de Pâques, le mercredi suivant, un groupe de personnes, cette fois-ci, cagoulées, armées de barres de fer, a fait irruption dans le bâtiment Droit-Lettres et a été responsable de dégradations importantes.

Là aussi, fort heureusement, ces personnes ont, de leur propre chef, décidé de quitter le bâtiment.

La période des congés de Pâques a donc été une période de calme et, hier, à l'occasion de la rentrée universitaire, un nouveau groupe, constitué essentiellement d'étudiants, d'une vingtaine d'étudiants, a pris, cette fois, l'attache de la Direction

générale de notre université en indiquant vouloir occuper une salle dans un cadre et dans une démarche qui s'inscrit dans un cadre qui est, cette fois-ci, un cadre légal et respectueux du cadre républicain et s'engageant à n'effectuer aucune dégradation et s'engageant surtout à quitter, chaque soir, les lieux.

Dans ces conditions, nous avons accepté cette demande qui me paraît s'inscrire dans ce que l'on peut considérer comme une liberté d'expression normale d'étudiants qui ont parfaitement la liberté de discuter, de contester, de s'opposer, pour autant que le cadre reste un cadre réglementaire, à une loi qui leur paraît inappropriée.

Et donc l'équilibre que nous avons trouvé hier et qui va être matérialisé par une demande qui sera formulée en bonne et due forme avec une identification claire du ou des responsables de cette action, sera une demande de mise à disposition d'une salle et, chaque semaine, nous discuterons de la mise à disposition de cette salle en fonction du déroulement de ce mouvement.

Je pense que l'on est ici dans quelque chose qui me paraît relativement équilibré.

Il est nécessaire de fonctionner ainsi.

Je voudrais vous dire que les deux mercredis où des mouvements d'occupation violents ont eu lieu sur notre campus, les personnels ont été extrêmement traumatisés et extrêmement choqués des gestes de violence et de dégradation auxquels ils ont assisté.

Pour ma part, je suis responsable de la sécurité des personnes et de la sécurité des biens, des locaux et des biens de notre université. J'ai donc toujours essayé, au cours de ces quelques semaines, d'avoir une réponse qui soit justement proportionnée à celle du mouvement d'opposition qui est en face de nous.

Donc quand le mouvement d'opposition est un mouvement qui est radical et qui est un mouvement violent, il est nécessaire d'avoir une réponse qui doit être une réponse d'autorité.

Et quand le mouvement de contestation, comme cela était le cas hier, est un mouvement qui s'inscrit dans un cadre qui est conforme à ce que l'on peut attendre de la vie républicaine, alors je suis évidemment à l'écoute et je m'inscris également dans ce dialogue.

Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Évidemment, tout ceci, indépendamment du traumatisme pour les personnels, a un coût. Ce coût, il va falloir qu'on le fasse évaluer. C'est un coût qui est important et, évidemment, et la ministre l'a dit d'ailleurs hier ou ce matin, je ne sais plus, à propos des mouvements de contestation qui ont eu lieu sur d'autres sites, évidemment ce coût, c'est bien la collectivité qui l'assume et c'est bien les citoyens *in fine* qui doivent l'assumer.

Je voudrais vous dire également qu'au cours de ces semaines, à aucun moment, je n'ai fait d'amalgame entre des casseurs, cagoulés, qui se rendent coupables d'actes de dégradation et qui sont souvent des actes violents et que je réproouve profondément, et puis, une fois de plus, ce qui peut être considéré comme une expression républicaine d'étudiants qui ont parfaitement le droit, s'ils le font avec toute la mesure nécessaire, de s'exprimer.

Cet amalgame, nous ne l'avons jamais fait et nous ne le ferons pas et nous continuerons d'avoir cette réponse que nous cherchons à être une réponse d'équilibre et une réponse qui soit justement proportionnée à l'expression de la contestation.

Enfin, je voudrais dire qu'à nouveau, je voudrais exprimer tous mes remerciements, et plus que mes remerciements, mon admiration pour les personnels de notre université qui font face souvent physiquement à des situations qui sont extrêmement difficiles et qui le font avec beaucoup de sang-froid et avec un très grand sens des responsabilités parce qu'il est excessivement difficile dans ce type de situation de s'opposer, parfois physiquement, sans entrer dans une surenchère qui pourrait entraîner des débordements. Et les personnels de notre université savent parfaitement trouver cet équilibre et je veux les en remercier très sincèrement.

Voilà pour ce qui concerne ce premier point d'actualité dont vous comprenez bien qu'il nous mobilise largement.

J'ajoute que, bien entendu, nous suivons tout ceci en lien absolument quotidien, d'une part, avec les services de la Préfecture et avec la direction de cabinet de Mme la Préfète, avec la Direction départementale de la sécurité publique, et avec Mme la Rectrice et les services du Rectorat, et que la politique qui est menée dans le cadre de ce mouvement de contestation, qui n'est que la déclinaison locale, comme vous le savez, d'un mouvement qui est un mouvement national, est construite, bien entendu, dans le dialogue entre nous tous, entre les différents partenaires qui sont parties prenantes.

Deuxième point d'actualité que je voudrais qu'on partage en ce début d'après-midi, c'est l'application, cette fois-ci, concrète de Parcoursup et de la déclinaison dans notre université de la loi ORE.

Christelle, qui porte véritablement ce dossier, va donc venir vous présenter l'état de la situation dans notre université aujourd'hui.

Vas-y.

Mme Serée-Chaussinand. - Bonjour à tous.

Peut-être pour commencer, un petit point sur le calendrier.

Nous sommes dans une période importante du calendrier Parcoursup puisque le 31 mars, les lycéens ont finalisé leurs vœux sur Parcoursup et la balle, si j'ose dire, est dans le camp de l'enseignement supérieur et, en particulier, de l'université puisque nous sommes dans la phase d'examen des dossiers de candidature.

Pour information, au 1^{er} avril, le lendemain du 31 mars, nous avons comptabilisé 30 697 candidatures. Cela représente 13 000 candidatures de moins que l'an dernier, mais ce chiffre en baisse s'explique en particulier par la disparition des vœux groupés et des pastilles vertes sur Parcoursup.

Aujourd'hui, il nous a semblé important de partager avec les membres du conseil d'administration un certain nombre de courriers nous stipulant des financements par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

J'ai donc, ce matin, avec Magali Khatri que je remercie pour son aide, essayé de faire une petite synthèse des trois courriers principaux que nous avons reçus au cours des différentes semaines.

Nous avons reçu un premier courrier le 22 décembre 2017, qui se présentait sous la forme en quelque sorte d'un appel à projets, c'est-à-dire que pour autant que l'université faisait des efforts en termes de capacités d'accueil, nous pouvions prétendre à une certaine aide financière de l'État.

Cette aide s'élevait à six emplois pérennes qui étaient ainsi financés pour les quatre mois de 2018 à hauteur de 120 000 euros et puis en année pleine, en 2019, à 360 000 euros.

Nous avons aussi annoncé d'une enveloppe d'heures complémentaires au titre de l'année 2018-2019, je l'ai indiqué ici sur cette page, 111 226 euros, annoncés par courrier du 22 décembre, et qui nous ont été confirmés par un courrier plus récent du Rectorat, à hauteur de 112 320 euros.

Donc cela, c'était un premier courrier que nous avons reçu fin décembre.

Début janvier, nous avons reçu un autre courrier. Celui-ci stipulait des financements, un soutien financier pour trois autres aspects de la mise en place de la loi ORE.

Tout d'abord, une enveloppe pour l'examen des dossiers de candidature, ensuite pour, disons, le soutien au travail des directeurs d'études, et pour un soutien à l'accompagnement pédagogique.

Dans ce courrier, nous était indiqué pour 2018-2019 190 447 euros, mais qui se répartissaient entre 95 499 pour 2018 et 190 447 pour 2019.

Et il était indiqué dans ce courrier que la dotation avait vocation à être reconduite si les efforts étaient maintenus.

Enfin, nous avons eu un courrier très récent du ministère, en date du 12 avril 2018, qui nous indique ou qui nous signifie une enveloppe pour les « oui si » - ce sont les lycéens qui seront admis à l'université sous condition de suivre un parcours personnalisé de formation, c'est-à-dire un parcours de remise à niveau.

Cette enveloppe était donc pour ces étudiants accueillis en « oui si » et également pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique à hauteur de 35 000 euros, ces moyens s'ajoutant à ceux annoncés dans le courrier du 22 janvier.

Ce courrier, et c'est là qu'il faut que nous suivions de façon, disons, assez serrée tous les courriers qui nous viennent du ministère, confirmait les moyens dédiés aux places supplémentaires, donc les six emplois dont j'ai parlé précédemment et l'enveloppe en heures complémentaires, et réaffirmait les moyens dédiés aux « oui si » et à l'investissement pédagogique, c'est-à-dire 190 447 et 35 000.

Mais il nous signifie également deux autres sommes qu'il faut que nous confirmions mais dont je pense qu'elles seront fléchées et... qu'elles se rajouteront et qu'elles seront fléchées sur les dispositifs de parcours personnalisés de formation. Donc une annonce de deux enveloppes, pour 2018, de 141 000 euros et de 423 000 euros pour 2019.

Donc on voit par là que sur les différentes étapes et les différents aspects de la réforme, l'État fait en sorte de nous soutenir financièrement.

Ce qu'il faut faire maintenant, et c'est un travail que nous allons faire cette semaine en particulier, c'est pour ce qui est, par exemple, du dispositif de parcours personnalisés de formation qui s'appelle « AGIL » dans notre université, c'est chiffrer après retour des composantes, agréger les retours des composantes, chiffrer ce dispositif, le coût de ce dispositif, et espérer que cela entrera en cohérence avec les financements qui nous viennent du ministère.

Le Président.- Merci, Christelle.

On voit donc bien que l'État nous accompagne, mais je veux dire aussi que l'université de Bourgogne prend sa part de l'effort et assume sa part de l'effort collectif puisque vous savez qu'après plusieurs années de hausse ininterrompue des effectifs étudiants depuis 2012, nous avons convenu d'accueillir à la rentrée universitaire prochaine 234 étudiants de plus, je crois, alors même que les projections en termes d'effectifs étudiants... enfin, d'effectifs au niveau du

baccalauréat sont, au niveau de l'académie, d'environ plus 500 jeunes qui sortiront du baccalauréat.

C'est-à-dire que sur ces plus 500 qui vont avoir le baccalauréat en juin 2018, vous voyez que l'université de Bourgogne assure, en fait, l'accueil, se met en situation d'en accueillir la moitié.

Donc on assume complètement notre responsabilité et on a l'orgueil de le faire, notre responsabilité sociale vis-à-vis de nos étudiants, et puis je crois qu'il faut tenir des propos... Il faut être juste et équitable et quand l'État nous accompagne, il faut le dire.

On est donc, en tout cas à travers ces courriers qui ne sont pas encore des notifications formelles, mais il semble que nous soyons raisonnablement bien accompagnés pour accueillir ces nouveaux étudiants et pour construire les formations de remédiation qui nous sont demandées et qui sont l'originalité finalement, une des originalités, un des intérêts de ce nouveau dispositif.

Voilà ce que je voulais vous dire, et donc en interne dans notre université, la situation est relativement équilibrée, je pense.

Mme Serée-Chaussinand.- Je voulais juste préciser sur les 234 places que je confirme, c'est effectivement le chiffre, que les augmentations sont en particulier sur quelques filières en tension comme STAPS.

On a aussi une augmentation en Psycho.

Et puis dire aussi que l'on a inclus l'IUT dans les places supplémentaires, notamment à l'attention des bacs technos pour lesquels... Enfin, les places supplémentaires à l'IUT seront plus directement fléchées pour les bacs technos.

Le Président.- Merci, et pour conclure sur ce point, c'est évidemment un dossier que nous travaillons là aussi en dialogue avec les directeurs de composante, avec les responsables pédagogiques, avec les services du Rectorat. Donc tout ceci se construit également dans cette bonne qualité de dialogue.

Sébastien, tu veux intervenir.

M. Chevalier.- Une ou deux questions pour bien comprendre la répartition.

Les emplois ce sont des emplois d'enseignants-chercheurs ou des emplois administratifs pour accompagner la mise en place des différentes actions ?

Mme Serée-Chaussinand.- Ce sont des emplois d'enseignants-chercheurs. En fait, sur les six, si ma mémoire est bonne, nous avons dit cinq emplois d'enseignants-chercheurs et un emploi de BIATSS.

M. Chevalier.- D'accord, et comment on sait... Déjà, est-ce que ces emplois pourront être ouverts dès la rentrée prochaine, puisqu'ils ne sont pas dans la campagne d'emplois, pour des raisons de calendrier, qui avait été préparée ?

Mme Serée-Chaussinand.- Dans un premier temps, ce seront des postes d'ATER et, ensuite, ils seront, je pense que... Grégory confirme, oui. Ce sont des postes d'ATER, puisqu'effectivement, on est trop tard pour faire un autre recrutement, et ensuite ils seront transformés en postes de maître de conférences ou de PRAG dans certains cas suivant les besoins des composantes.

M. Chevalier.- Et par rapport aux sommes, alors qui seraient... Je parle encore au conditionnel parce que j'ai bien compris qu'il n'y a pas de notification officielle. Si on fait une synthèse, il y a 112 000 euros dès cette année, il y aurait 95 000 euros pour l'examen des candidatures plus 35 000 euros pour la partie « investissement pédagogique » et, éventuellement, encore une autre enveloppe ?

Mme Serée-Chaussinand.- De 141 000 pour, on va dire, le dispositif AGIL ou tout ce qui va tourner autour de la remédiation.

Et les 95 000 euros, nous avons reçu déjà cette somme et nous avons décidé d'affecter 70 000 euros à l'examen des dossiers. Donc cette somme a peut-être déjà été mentionnée en CA, j'avoue ne pas avoir le souvenir exact de cela. Je sais qu'elle a été mentionnée en réunion des directeurs de composante. Nous avons donc estimé qu'il était sage de garder environ 25 000 euros en central parce qu'au niveau de la scolarité centrale, tout ce travail... enfin, toute la mise en place de la réforme suscite des coûts, si ce n'est les déplacements à des formations au ministère. Enfin, plein de choses.

On avait donc sécurisé cette somme-là et on avait décidé de dédier les 70 000 euros restants donc, répartis au prorata du nombre de dossiers par composante à étudier entre les composantes et ainsi signifier dans les composantes que le travail supplémentaire qui était demandé aux équipes était reconnu de manière peut-être symbolique, mais était reconnu en central.

M. Chevalier.- Donc cela veut dire que pour le dispositif AGIL et donc le dispositif de remédiation, on aura donc l'argent nécessaire par rapport à ce qui avait été anticipé par l'uB pour mettre en place un dispositif qui ne soit pas virtuel, mais bien réel pour les étudiants qui choisissent nos filières et pour lesquels on dit « oui si ».

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, j'ose l'espérer.

Alors, je ne peux pas le certifier parce que Magali, avec qui j'ai échangé ce matin, me disait « j'ai du mal à... » Les courriers que nous avons reçus du ministère n'étaient pas toujours très clairs ou, du moins, les spécialistes que sont les gens qui travaillent au pôle Finances ont dit qu'ils n'étaient pas toujours très clairs. Mais ce matin, je me trouvais dans le conseil d'école de l'ESPE et, dans mes échanges avec la Rectrice, il semble bien que cette somme de 141 000 euros soit fléchée sur le dispositif AGIL.

M. Chevalier.- Ok, merci.

Le Président.- Philippe.

M. Salvadori.- Madame la Vice-présidente, vous allez être contente parce que plus les jours s'avancent, plus l'accompagnement que nous propose le ministère tombera sur un périmètre toujours plus réduit puisque j'ai le regret de vous annoncer que sur les six départements de l'UFR des Sciences humaines, il y en a désormais cinq, dont la Psychologie, tout à l'heure à 13 heures, m'ont annoncé qu'ils n'étaient pas candidats au dispositif de remédiation, le sixième étant le département d'Histoire qui ne sera candidat à ce dispositif que s'il est déconnecté du « oui si » et s'il entre dans la catégorie 1... Je ne sais plus. C'est-à-dire : sans qu'il y ait pour les étudiants obligation de faire une première année en deux ans, ce qui semble à la plupart de

mes collègues, je crois même pouvoir dire à la totalité de mes collègues, une aberration et une condition pour ne pas mener à bien cette réforme.

Moi, j'étais, vous le savez, plutôt favorablement... Moi, j'étais plutôt partisan de ces dispositifs de remédiation et je note que les collègues qui ont sincèrement travaillé à mettre en place des hypothèses, convergent pour dire que cela n'aidera guère les étudiants en difficulté et que cela surtout complique de manière excessive la gestion des flux étudiants, des emplois du temps, etc.

Je vous en informe, je le regrette. Comme je crois que le département d'Anglais, celui d'Allemand, celui d'Espagnol ne semblent pas non plus bondir d'enthousiasme à l'idée de faire de la remédiation, il en va de même dans l'UFR de Lettres et de Philosophie, je ne sais pas où cette manne tombera et qui elle arrosera.

En tous les cas, il y a vraiment un problème qui tient à deux choses, me semble-t-il.

D'une part, la confusion intellectuelle du dispositif mis en place par le...

Proposé, pas « mis en place », parce que « mis en place », tout le monde a compris que ce n'était pas le ministère qui y pensait, que c'était les équipes pédagogiques sur le terrain.

Donc une extraordinaire confusion intellectuelle entre ce qui aurait pu être un dispositif de soutien et ce qui apparaît de plus en plus un dispositif de sanction, notamment avec ce redoublement quasi obligatoire des remédiés.

D'autre part, absence de vision pédagogique globale, et là, nous en sommes peut-être aussi un peu en partie responsables.

Et je ne fais pas ce constat de gaieté de cœur parce que j'étais... Je devais d'ailleurs être le seul dans mon UFR. Je pensais que l'on pouvait se saisir de cette opportunité puisque ce n'est pas tous les jours que 140 000 euros ou 420 000 euros nous sont promis, même si c'est de l'ordre de la promesse. Mais il y a des gouvernements qui tiennent leurs promesses, celui-ci en tient un certain nombre. Pas toujours les bonnes d'ailleurs, mais c'est une autre histoire.

Je persiste à penser que c'est une réforme trop vite menée, pas pensée, et qui entraîne des confusions et des contradictions qui n'ont pas permis la mobilisation des équipes, alors même qu'elles étaient sincèrement intéressées par ce qui nous intéresse tous, c'est-à-dire faire réussir les étudiants les plus en difficulté.

Mme Serée-Chaussinand.- Ma foi, je ne peux que regretter que l'UFR Sciences humaines ne s'empare pas de cette possibilité-là, alors que dans l'UFR DSEP, donc en Droit, en AES, en Eco, nous avons eu un retour qui indique qu'ils vont s'engager dans le dispositif « oui si », de même qu'en Sciences et Techniques ou en Sciences Vie, Terre et Environnement. Il y aura donc quand même, je pense, des « oui si » à l'université de Bourgogne.

On peut se féliciter, me semble-t-il, d'essayer de donner une chance à des jeunes qui choisissent une formation pour laquelle ils n'ont pas forcément toutes les compétences. C'est notre... Voilà, moi, je trouve que c'est un beau projet, donc je regrette qu'il en soit ainsi, mais peut-être que nous ferons école pour les années suivantes.

Le Président.- Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis moins enthousiaste que vous quand vous dites que l'État nous accompagne. Certes, l'État nous donne quelque chose, mais globalement, ce que j'observe avec un calcul à la louche, c'est que l'État nous donne

3 euros par dossier, si j'ai bien suivi ce que vous nous avez dit, Madame Serée-Chaussinand. Donc 3 euros pour examiner un dossier.

Et si j'ai bien compris également, pour faire face à l'augmentation du flux étudiant et donc au fait que l'on soit incité à augmenter nos capacités d'accueil, on ne reçoit que les... Enfin, « que »... C'est déjà pas mal. Six emplois d'enseignants-chercheurs. C'est bien cela ? Il n'y a pas de moyens spécifiques pour créer... Enfin, d'heures complémentaires pour créer des groupes de TD en plus ou des choses comme cela ?

Mme Serée-Chaussinand.- Il y a des heures complémentaires quand même. C'est-à-dire que l'on a non seulement un volet « emplois », mais on a un volet « heures complémentaires ».

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Donc c'est bien en plus de l'emploi. Je n'étais pas sûre d'avoir bien saisi.

Mme Serée-Chaussinand.- Cela est en plus, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Serée-Chaussinand.- Si je reviens sur la première slide. Vous voyez, six emplois complémentaires plus une enveloppe d'heures complémentaires, qui est à hauteur, on va dire, de 112 000 euros. 110 000 euros si on arrondit au chiffre inférieur.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, et dans toutes ces annonces, quelles sont celles pour lesquelles on peut espérer qu'elles aillent au-delà des années 2018 ou 2019 ? Qu'est-ce qui a vocation à continuer ?

Enfin, les emplois d'enseignants-chercheurs, je pense qu'une fois qu'on les a, on les a, mais parmi les moyens dédiés supplémentaires, quels sont ceux dont on espère maintenir quelque chose dans les années à venir ?

Mme Serée-Chaussinand.- Je pense que c'est ce que l'on disait sur la diapo suivante : si on maintient nos efforts. Je suppose que si on accueille, on continue à accueillir les jeunes comme on le fait toujours, ce sera amené à être pérennisé.

Ces sommes-là, pour ce qui est des emplois, visiblement sont garanties. Elles seront sur socle si j'ai bien compris.

Donc on s'engage. On a été dans un dialogue de négociation sur l'augmentation des capacités. On avait cette enveloppe.

Encore une fois, cela se présentait sous la forme d'un appel à projets d'une certaine manière. En gros, on pouvait prétendre, étant donné, on va dire, le contexte global de notre académie, de notre université, etc., à une somme qui était X, et nous avons vu comment transformer cette somme et voir où étaient les besoins et répondre à cet appel.

Peut-être que cette forme-là sera rééditée pour les années suivantes. J'ai du mal à savoir comment les choses vont se passer ultérieurement, mais il semble qu'une partie de ces sommes nous soit garantie de façon pérenne.

Le Président.- Merci, Christelle.

S'il n'y a pas d'autres commentaires ou interrogations sur ce point des actualités, je vais poursuivre.

Je vais poursuivre avec trois points d'actualité qui sont relatifs à la COMUE et dont un premier point dont je veux vous tenir informés, qui est la décision prise par le président de la COMUE, le 29 mars, de signifier au professeur Alain Dereux, qui est le porteur de notre projet I-SITE, qu'il le suspendait de ses fonctions de vice-président délégué à I-SITE au titre de la COMUE.

Vous savez que le porteur du projet I-SITE, qui porte un programme qui est un programme ANR et qui le porte sur décision du Premier ministre, est statutairement de droit à le rendre vice-président en charge d'I-SITE au niveau de la COMUE.

Donc le président de la COMUE a décidé de le suspendre de cette responsabilité au nom de comportements remettant en cause sa loyauté et sa déontologie, sans que qui que ce soit, à ce jour, n'ait pu avoir d'éléments probants pour venir étayer ces affirmations.

Cette décision a été, ensuite, transmise aux chefs d'établissement de la COMUE par mail le 30 mars.

Le même jour, le président de la COMUE en a informé les membres du comité de pilotage d'I-SITE, sans davantage donner d'informations.

Et puis il n'a pas donné davantage d'informations non plus dans le cadre du conseil des membres qui a eu lieu le premier mardi du mois d'avril.

Évidemment, cette décision, qui est une décision qui a été brutale, est une décision qui entraîne une déstabilisation importante de l'ensemble de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, bien sûr au-delà de la COMUE, puisque le consortium I-SITE, ce sont quinze établissements. Donc ce consortium dépasse largement les sept établissements qui sont fondateurs de la COMUE.

Le conseil des membres a donc demandé que l'Inspection générale vienne auditer le fonctionnement d'ensemble de la COMUE pour guider les évolutions qui sont des évolutions dont on sent bien maintenant qu'elles sont absolument nécessaires au niveau de cette COMUE.

Donc l'Inspection générale viendra, on ne sait pas à quel terme, probablement assez rapidement, pour auditer l'ensemble des fonctionnements de la COMUE.

Et je ne peux malheureusement pas vous en dire plus sur cette situation de suspension d'Alain Dereux de sa fonction de vice-président puisque je n'ai pas davantage d'informations puisque le président de la COMUE ne nous a pas donné davantage d'informations.

Le second point dont je voudrais vous parler au niveau de la COMUE est le fait que les élections étudiantes qui doivent avoir lieu à mi-mandat sont programmées désormais et elles auront lieu le 15 mai.

Évidemment, organiser des élections anticipées... des élections étudiantes le 15 mai n'est pas approprié. C'est un moment où pratiquement les étudiants sont tous rentrés dans leur famille et une élection étudiante le 15 mai me semble être entachée d'un important déficit démographique.

La COMUE assume, doit assumer cette responsabilité puisque ce n'est pas faute que nous ayons régulièrement, depuis le début de l'année universitaire, expliqué à l'équipe de gouvernance de la COMUE qu'une élection, c'est compliqué, qu'il faut environ trois mois pour construire une élection qui soit une élection sécurisée, et l'équipe de gouvernance de la COMUE nous a simplement informés au

début du mois de mars qu'elle souhaitait organiser ces élections du mois d'avril et techniquement, on ne peut pas organiser une élection sécurisée en quatre semaines.

Ceci est infiniment regrettable pour les étudiants dont la représentativité au niveau de la COMUE va se trouver probablement tout à fait biaisée.

Je dois dire que c'est également d'autant plus dommageable et regrettable que les précédentes élections à la COMUE, qui sont les élections de mars 2016, s'étaient parfaitement bien tenues sur le plan juridique et administratif et qu'elles n'avaient été entachées d'aucune difficulté technique, mais la construction de ces élections avait été alors commencée plus de trois mois avant la date du scrutin.

Voilà donc un deuxième élément de préoccupation sur le fonctionnement de la COMUE.

Et je voudrais vous dire également que je serai... Je suis invité. Je serai ce vendredi en cette fin de semaine, invité par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, avec le président de la COMUE et avec le président de l'université de Franche-Comté, en présence des deux recteurs, la Rectrice de l'Académie de Dijon et le Recteur de l'Académie de Besançon, en présence de la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Brigitte Plateau, du Directeur général de la recherche et de l'innovation, Alain Beretz.

Nous sommes tous reçus au ministère pour dialoguer avec la ministre de l'avenir du cadre juridique pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, compte tenu d'une situation dont chacun sait que c'est actuellement une situation de fragilité. La ministre a donc décidé de s'emparer de cette question pour nous inviter à en débattre auprès d'elle. Cette réunion a lieu vendredi prochain.

Je voudrais vous dire également que seules les deux universités pluridisciplinaires ont été invitées à cette réunion. Les cinq autres établissements n'ont pas été invités à cette réunion.

Pour autant, les cinq autres directeurs, Université technologique de Belfort-Montbéliard, École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques en Franche-Comté, BSB, l'École supérieure de commerce de Dijon, l'ENSAM avec son implantation de Cluny et AgroSup à Dijon, les cinq directeurs ont adressé à la ministre un courrier disant qu'ils se reconnaissent dans la voix que je pouvais porter auprès d'elle et que je parlerais... que j'étais mandaté pour parler en leur nom sur le modèle d'enseignement supérieur et de recherche qui pourrait se mettre en place en Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous le dis parce que c'est important. C'est le signe que dans cet écosystème qui est complexe et dont on voit bien qu'il est profondément instable, l'université de Bourgogne porte une voix et porte un projet et fait preuve d'une capacité fédératrice qui est reconnue et qui nous permet d'aller aborder cette réunion au ministère, en fin de semaine, dans une situation politique qui est forte.

Maintenant, ce que seront les décisions et ce que sera l'approche de la ministre vis-à-vis de l'ensemble des difficultés de fonctionnement de notre écosystème, pour l'instant nul ne le sait.

En tout cas, il est certain que c'est une réunion qui sera tout à fait importante et qui fait, en fait, essentiellement suite aux conversations tout à fait approfondies que j'ai pu avoir avec la ministre, avec le DGRI, avec la DGESIP, à l'occasion du colloque national de la CPU que nous avons reçu au mois de mars, et à cette occasion, j'ai été évidemment sollicité pour comprendre mieux ce qu'était la situation en Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous tiendrai donc, bien entendu, informés de la situation et, évidemment et plus que jamais, si des décisions sont à prendre, je l'ai déjà dit mais je le réaffirme, si des décisions sont à prendre, elles seront prises en m'appuyant sur l'éclairage du congrès. Je pense plus que jamais que nous aurons besoin sur ces questions d'organisation du cadre juridique et du projet – il y a le cadre juridique et il y a le projet – que collectivement nous souhaitons, nous, construire entre établissements de Bourgogne-Franche-Comté sur ces questions-là, si des décisions doivent être prises, je les nourrirai des réflexions du congrès qui devra probablement se réunir, j'imagine, au mois de mai ou au mois de juin.

Vous savez que cette période est une période tout à fait critique puisque la loi d'habilitation pour les ordonnances devrait théoriquement être votée par le Parlement dans très peu de temps et qu'*a priori* ce n'est pas d'un an dont nous disposerons, mais ce seront de six mois pour ré-imaginer le cadre juridique qui liera les établissements pour l'avenir.

Donc si c'est six mois à partir d'un vote qui aurait lieu en avril-mai et avec les deux mois de la période d'été, vous voyez qu'en réalité, les choses peuvent aller très vite en matière de prise de décision.

Voilà où nous en sommes sur cette question qui est une question absolument déterminante, et vous comprenez bien que dans ce contexte, la suspension de ses responsabilités de vice-président d'Alain Dereux est un élément d'inquiétude supplémentaire.

Voilà pour ce que je peux vous dire sur les éléments d'actualité de la COMUE.

Et puis quelques informations diverses sur ce premier point de l'ordre du jour de notre conseil d'administration.

D'abord, pour vous dire que sur le site du Creusot, un nouveau directeur du site vient d'être élu. C'est Philippe Perrot qui a été élu et qui va succéder à Yves Golder qui a fait ce travail de coordination au cours des deux années précédentes, et je tiens vraiment publiquement à remercier Yves Golder pour le travail tout à fait remarquable qu'il a fait au Creusot au cours de ces deux années passées.

Je voudrais vous dire également que s'est tenue au début du mois d'avril, le 4 avril, une réunion du Grand Campus dijonnais qui a été une réunion tout à fait constructive et réellement opérationnelle puisqu'à cette occasion, les établissements du Grand Campus, tous ensemble, ont validé les propositions qui avaient été émises par le conseil d'orientation stratégique des plateformes dans le cadre des réponses aux appels à projets « Plateformes » de la Région.

Donc vous voyez... Je vous dis ceci parce qu'une fois de plus, je crois important et révélateur ce mode de travail que nous avons dans le cadre du Grand Campus dijonnais, qui fait que sans cadre juridique formel, nous nous rencontrons et nous prenons ensemble de véritables décisions qui sont des décisions structurantes et qui, comme elles sont prises dans la collégialité des établissements - il y a environ une quinzaine d'établissements -, sont des décisions qui ont une portée importante.

Enfin, je voudrais vous dire que nous avons repris ce que nous avons engagé, il y a environ 18 mois, qui sont des réunions d'écoute et de dialogue régulières avec les différentes organisations syndicales et les différents représentants de liste qui siègent à notre conseil d'administration.

J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer deux représentants de liste la semaine dernière et nous allons continuer la semaine prochaine.

C'est toujours une occasion à la fois pour échanger et pour donner des précisions sur la politique de l'université dans un cadre qui est un cadre peut-être un petit peu moins formel que celui du conseil d'administration. Ce sont des échanges qui, pour moi, sont tout à fait utiles.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations de début de conseil et avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit, je vais passer la parole à Alexandre Fournier. Où est Alexandre ? Alexandre est ici.

Puisque vous aviez demandé... Un certain nombre d'administrateurs avaient demandé lors d'une précédente réunion d'avoir un point sur la situation et l'état d'avancement de la labellisation du datacenter. Alexandre va vous faire cette présentation parce que le dossier, vous vous souvenez, avait été déposé dans un calendrier qui n'avait pas permis de faire une présentation suffisamment précise de ce dossier au conseil d'administration.

Alexandre, à toi.

M. Fournier.- Merci, Alain.

Je vais vous présenter rapidement le dossier « datacenter régional » pour la labellisation du datacenter de l'université de Bourgogne en datacenter régional Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous ai indiqué la table des... Enfin, je vous ai mis dans le document la table des matières. Je vais la survoler rapidement pour vous expliquer comment a été rédigé le dossier.

Comme vous pouvez le constater, en introduction du dossier, quelques éléments de présentation qui présentent la COMUE, les datacenters des établissements de Dijon et de Besançon et également de Belfort, les mésocentres des deux établissements, Bourgogne, donc Dijon, et Franche-Comté, Besançon, et en queue de la table des matières et du dossier rendu le 25 septembre, on a les éléments de présentation mais beaucoup plus développés.

Ce sont des éléments qui ont été rédigés par les établissements.

Ensuite, on a toute la stratégie du datacenter régional Bourgogne-Franche-Comté, avec la gouvernance, le modèle économique, les infrastructures réseau, la modernisation des services et tout ce qui concerne l'hébergement et le plan de migration.

Ensuite, un point sur les centres de compétences donc je vais vous expliquer un peu plus loin à quoi correspondent les centres de compétences.

Le point important qui a été rajouté dans le dossier, c'est tout ce qui concerne la modernisation des infrastructures réseau, notamment le projet de modernisation des réseaux Bourgogne-Franche-Comté, et également l'extension du datacenter dijonnais.

Ensuite, les indicateurs d'impact qui nous avaient été demandés de rajouter par rapport au dossier initial par le ministère, une feuille de route avec des plans et le calendrier, et les éléments de présentation, comme je le disais, plus développés que dans l'introduction où là, chaque établissement, notamment Dijon et Besançon, ont eu un peu plus de place dans le dossier pour présenter leurs équipements.

Le 5 septembre, UBFC avait déposé un premier dossier, mais sans l'UFC et sans l'UTBM. Donc le ministère nous avait demandé de travailler avec l'UFC pour présenter un nouveau dossier car l'UFC avait déposé, le 5 septembre, son propre dossier.

Le comité de labellisation du ministère s'était réuni le 9 octobre et il avait ciblé le datacenter dijonnais comme potentiellement labellisable, ce qui n'était pas le cas du datacenter bisontin.

Donc le ministère nous avait demandé par rapport au dossier initial de travailler trois points importants pour lui pour qu'on puisse être labellisé, c'est-à-dire fournir un plan de migration à l'horizon 2022-2023, détailler les coûts d'extension et affiner la synergie avec Besançon.

Alors, ce qui nous a posé le plus de problème, c'était la synergie avec Besançon parce que c'était assez vague de la part du ministère. Donc il a aussi fallu travailler avec le ministère pour avoir plus de précisions sur ce point précis.

Le 9 mars, on a déposé un premier dossier financier, c'est-à-dire des demandes d'aide... enfin, d'appui financier de la part du ministère pour le développement et la modernisation des réseaux Bourgogne-Franche-Comté et l'extension du datacenter dijonnais.

Et le 25 mars, nous avons déposé le dossier dont je vous montrais la table des matières juste avant, donc le dossier qui a été travaillé avec Christophe Cruz et tous les membres UBFC cette fois-ci. Tous les membres UBFC participaient à ce travail. Le dossier comprend tous les établissements UBFC.

Là, vous avez quelques croquis qui vous montrent la dimension politique des différents objectifs.

Gouvernance et modèle économique notamment.

La dimension technique des objectifs. Il y a eu une forte implication des équipes techniques notamment sur les questions infrastructures et réseaux qui ont demandé un travail très important de coordination qui a été effectué par l'université de Bourgogne du fait de ses compétences réseau sur la question notamment des modernisations du réseau Bourgogne-Franche-Comté.

Ensuite, vous avez la dimension politique des diverses actions à mener et la dimension technique également des actions à mener dans le cadre de la labellisation.

Vous avez là un croquis qui présente la gouvernance du datacenter régional UBFC.

Ce qu'il faut retenir, c'est que tous les référents numériques des établissements sont dans cette gouvernance, mais au final, c'est toujours le conseil des membres qui valide les différentes fiches de mission et également qui clôture les projets. Donc, au final, tout est décidé en conseil des membres.

Les centres de compétences. C'est quelque chose qui a été ajouté par rapport au dossier initial. Là, il y a une vraie dimension politique pour permettre aux différents établissements de travailler entre eux. C'est quelque chose qui a été travaillé vraiment très fortement entre les différents établissements de la COMUE.

Alors, un centre de compétences Sciences, un centre de compétences Datacenter, et un centre de compétences Réseaux, avec la gouvernance datacenter régional UBFC.

Donc là, il faut voir également que cet aspect des centres de compétences va nous permettre de travailler, de mettre en place des groupes de travail et de centraliser les différentes décisions qui seront prises pour notamment le traitement des différentes fiches de mission parce qu'on a des livrables très concrets à fournir tout au long de la labellisation.

Ensuite, il y a la question de la modernisation des infrastructures réseau. C'est-à-dire que le datacenter de l'uB, et donc le projet UBFC, ne pouvait être labellisé qu'en tenant compte d'un projet de modernisation notamment des

infrastructures réseau Bourgogne-Franche-Comté puisque – là, je vous ai mis un exemple très concret - pour la Franche-Comté, les sites sont collectés sur SEQUANET et, pour la Bourgogne, c'est RESUBIE.

Il fallait donc vraiment... Vous le voyez dans les axes qui sont développés un peu plus bas. Les quatre axes. Il fallait une vraie interconnexion des réseaux de collecte entre RESUBIE et SEQUANET et cela, c'est quelque chose qui demande un investissement très lourd au niveau financier.

Et le ministère nous a demandé de faire ces propositions, en tout cas ces demandes de financement, pour pouvoir mener à bien la labellisation, et le ministère a débloqué des enveloppes très rapidement puisque le projet de labellisation du datacenter de l'uB en datacenter régional, actuellement c'est le seul au niveau national. Il y a d'autres projets, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, mais qui ne sont pas, en l'état, labellisables. Le seul projet qui est labellisable immédiatement c'est celui de Bourgogne-Franche-Comté.

Comme vous pouvez le voir, le montant estimé de l'investissement à réaliser est de près de 11 millions d'euros, avec les quatre axes - donc interconnexion des réseaux de collecte RESUBIE et SEQUANET, interconnexion des datacenters régionaux... enfin, avec le réseau RENATER, et la modernisation des réseaux de collecte et « backbone » UBFC.

Cela est très technique, je ne pourrai pas vous expliquer exactement les « backbone », mais on a vraiment les équipes réseau qui ont travaillé entre elles pour faire ces propositions et, au final, l'axe 4, c'est la modernisation des réseaux de site Bourgogne-Franche-Comté.

Le deuxième aspect de cette modernisation, et donc avec une possibilité de financement du ministère, c'est l'extension du datacenter dijonnais, à savoir que l'on ne peut être labellisé que si... En tout cas, on ne peut mener à bien la labellisation sur les années à venir qu'avec une seconde tranche du datacenter.

Le coût total de cette extension est estimé à près de 7 500 000 euros, et donc modernisation des réseaux Bourgogne-Franche-Comté et extension du datacenter dijonnais, le total est estimé à près de 18 500 000 euros. C'est quand même un budget important, et le ministère est prêt vraiment à débloquer très, très rapidement, puisqu'on est le seul projet labellisable, ces financements.

Un autre point qui nous a été demandé de préciser dans le dossier, c'est tout ce qui est indicateurs d'impact, notamment ce qui est appelé le ROI, le « Return On Investment », donc le retour sur investissement.

Par exemple... Je vous ai mis des exemples vraiment très précis qui correspondent à la demande du ministère, c'est-à-dire :

- réduire le nombre de salles sur les différents campus, avec la réduction des achats de serveurs informatiques bien sûr ;
- économies en investissement et en particulier à l'échelle d'un établissement, concrètement parlant, grâce à la virtualisation des serveurs, ce que l'on est déjà en train de réaliser au sein du datacenter dijonnais ;
- des économies sur les dépenses en consommation énergétique globalement, du fait de l'abandon de ces salles machines qui sont actuellement sur les campus ;
- et puis une économie sur les investissements en équipements. Alors, je parle là, précisément, de tout ce qui est onduleur ou climatisation. La climatisation, cela coûte énormément cher dans les différentes salles machines disséminées sur les campus.

Ensuite, il y a eu deux décisions très concrètes qui ont permis de faire avancer grandement le dépôt du dossier vers un dépôt commun à UBFC.

C'est la fermeture du datacenter de l'UTBM à l'horizon 2023. C'est-à-dire qu'une fois que le datacenter aura été rentabilisé, à ce moment-là on pourra le fermer, c'est-à-dire que tous les équipements qui arriveront à terme techniquement parlant ne seront plus remplacés sur place à l'UTBM, mais à l'uB.

Ensuite, vous avez également la fermeture de la salle machine du mésocentre UFC.

Alors, on a quitté le projet d'agrégation des mésocentres comme initialement prévu dans le premier dossier pour finalement basculer sur le fait que le mésocentre uB devienne le mésocentre UBFC, avec rapatriement des nouvelles machines de l'UFC vers le datacenter de l'uB.

Alors là, c'est une diapo qui vous présente le calendrier général, alors très général bien sûr, avec les différentes actions qui concernent la gouvernance, le modèle économique – là, ce sera les infrastructures réseau et d'accès –, modernisation des services, et hébergement et plan de migration.

Tout a été, là aussi, travaillé avec les différents établissements pour proposer un calendrier, même s'il est général, assez concret au ministère.

Donc là, vous avez les différentes phases.

Première phase, extension du DCR et début de la migration.

La construction de la deuxième tranche et la modernisation des infrastructures réseau – c'est le projet à 18 millions d'euros.

Et la migration des dernières salles et fermeture des équipements en phase 3.

Là, on est dans un calendrier 2019-2024.

Le Président.- Merci beaucoup, Alex. Tu as réussi la présentation synthétique d'un dossier qui nous a mobilisés...

M. Fournier.- Près de dix mois.

Le Président.- ...pendant une dizaine de mois, oui. Tout à fait. Avec des hauts et des bas.

On prend une question ou deux, si les uns ou les autres le souhaitent. On a déjà un petit peu de retard, mais l'enjeu le justifie.

Sébastien.

M. Chevalier.- Une précision pour voir si j'ai bien compris.

À moyen terme, cela veut dire que toute la partie calcul, il y aura un seul lieu physique, à l'échelle région Bourgogne-Franche-Comté, qui stockera, permettra le calcul...

M. Fournier.- C'est cela.

M. Chevalier.- ...pour les scientifiques, etc. Donc il sera basé dans le datacenter...

M. Fournier.- De Dijon.

M. Chevalier.- ...étendu.

(M. Fournier confirme)

D'accord.

M. Fournier.- Qui deviendra le datacenter régional.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Sur une échéance qui est entre 2023 et 2025, parce qu'il fallait raisonnablement attendre que tous les investissements qui ont déjà été engagés, en fait, puissent porter leurs fruits et donc c'est simplement sur la vague d'investissements suivants que tout se localiserait progressivement dans le datacenter de l'uB.

M. Fournier.- Par exemple, le datacenter... enfin, ce qui est appelé, entre guillemets, datacenter de l'UTBM, leur investissement ne date que de trois ans. Il est donc évident que pour arriver au terme de l'investissement, pour qu'il soit rentabilisé, il faut quelques années et on a estimé en gros à 2023 pour fermer cette salle machine.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pour synthétiser, je dois dire que c'est un très beau projet et ce qui est exemplaire dans ce dossier, c'est qu'autour d'une entité technique, d'un plateau technique, d'une structure technologique de très haut niveau technologique, on a réussi par le dialogue à construire un projet qui devient un véritable projet politique qui englobe la totalité des sept établissements de la COMUE.

C'est donc bien la démonstration que le travail en commun est possible et que les obstacles peuvent petit-à-petit être levés.

En tout cas, ce projet du datacenter, qui devient un datacenter régional et qui, dans sa déclinaison de datacenter régional, sera piloté par le conseil des membres de la COMUE, montre bien la pertinence de cet espace de travail au niveau de la région.

M. Fournier.- Et, au final, la décision sera rendue *a priori* le 25 mai.

Le Président.- Mais on peut dire, Alex, sans s'avancer, que clairement ce projet est un des trois meilleurs projets en France actuellement et, technologiquement, probablement le meilleur.

M. Fournier.- C'est le seul labellisable et, maintenant, cela a été reconnu comme le meilleur, techniquement parlant, par le ministère. C'est aussi pour cela que le ministère est prêt à débloquent très, très rapidement les sommes.

Alors, peut-être pas la totalité des sommes puisque, de toute façon, cela va être sur le long terme, mais un financement important dès 2018 puisqu'on est le seul établissement labellisable et que le ministère veut vraiment montrer que l'on a capacité, en labellisant, à faire des économies.

Le Président.- Merci. Grand merci pour tout le travail qui a été réalisé.

Louis, à toi la parole pour le verbatim.

M. de Mesnard.-Merci, Alain.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 26 mars 2018

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu le verbatim du dernier conseil d'administration du 26 mars 2018.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Apparemment pas, donc on va passer à l'adoption.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci.

III) Questions statutaires

1. Élection du Vice-Président du Conseil d'Administration

Le Président.- On entre donc dans ce qui fait probablement le cœur de l'ordre du jour de notre conseil d'administration d'aujourd'hui qui est un ensemble de questions statutaires avec, au premier rang d'entre elles, l'élection du vice-président du conseil d'administration, puisque vous savez que Louis de Mesnard a souhaité renoncer à sa fonction de vice-président du conseil d'administration.

Il restera, bien entendu, administrateur. Il restera, bien entendu, conseiller du président. Mais donc nous devons aujourd'hui désigner un nouveau vice-président de notre conseil d'administration.

Dans nos statuts, il n'y a pas de formalisme particulier sur la démarche qui prévaut pour cette élection. On peut donc et on doit déclarer en séance, au moment de l'élection, la candidature.

Je fais donc appel aux candidatures éventuelles à la vice-présidence du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

M. de Mesnard.- Il y a un doigt qui se lève.

M. Debeaufort.- Je souhaite être candidat...

Intervenant.- Avec le micro, c'est mieux.

M. de Mesnard.- C'est parce qu'il faut que le Président éteigne son micro.

M. Debeaufort.- Donc je me porte candidat.

Le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature.

Donc, Frédéric, peut-être tu présentes rapidement le sens de ta candidature avant que les administrateurs puissent te poser quelques questions, le cas échéant.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les administrateurs, chers collègues, chers étudiants, avant de vous présenter ma candidature aux fonctions de vice-président de notre conseil d'administration, je tiens avant tout à remercier Louis de Mesnard qui s'est pleinement investi depuis 2015 dans les missions inhérentes à cette fonction et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer, à échanger ces dernières années en tant que vice-président délégué.

Je présente ma candidature au titre des listes « Construire l'avenir de l'université dans la concertation ».

Même si, comme beaucoup, je n'affectionne pas l'exercice consistant à parler de soi - vous pouvez le sentir, je ne suis pas très à l'aise -, je me dois de vous dire quelques mots sur mon parcours avant de me présenter à vos suffrages dans quelques minutes.

Après deux années à l'université de Reims-Champagne-Ardenne pour y préparer un DEUG de Biologie-Biochimie, je suis arrivé à Dijon en 1988 pour intégrer l'ENSBANA, qui était alors l'école d'ingénieurs en agroalimentaire, interne à l'université de Bourgogne.

Immédiatement après mon diplôme d'ingénieur et mon DEA, j'ai été recruté par la société Maternelle, du groupe Danone à l'époque, pour une courte expérience avant d'être contacté par la professeure Andrée Voilley qui me proposait une bourse de thèse du MESER, bourse de thèse que j'ai tout de suite acceptée.

Au cours de ma thèse, j'ai eu la chance d'être allocataire moniteur à l'UFR Science Vie et à l'ENSBANA. J'ai donc commencé à enseigner à l'université de Bourgogne dès 1992.

À l'issue de ma thèse en Sciences des aliments et génie des procédés alimentaires, j'ai été recruté par l'IUT de Dijon comme ATER à mi-temps en octobre 1994 puis comme maître de conférences en 1995 pour enseigner la technologie et le génie industriel alimentaire au sein du département Génie biologique.

J'ai soutenu mon HDR en 2003 et j'ai eu la chance de pouvoir candidater sur un poste de professeur dès l'année suivante, toujours à l'IUT qui était devenu entre-temps l'IUT de Dijon-Auxerre.

Quelques mots sur mes activités de recherche.

Je fais partie de l'équipe « Physico-chimie des aliments et du vin » de l'UMR Procédés alimentaires et microbiologiques, donc l'UMR PAM, à l'université de Bourgogne et AgroSup.

Mes activités concernent principalement les mécanismes du transfert de petites molécules au travers de matériaux d'emballage alimentaire biosourcés et bioactifs. Les finalités de ces travaux sont la réduction des intrants chimiques utilisés aussi bien dans l'aliment que dans l'emballage et donc la sécurité du consommateur.

À ce titre, je suis membre et/ou expert auprès de diverses commissions nationales sur l'emballage et sur l'agroalimentaire. Par exemple, je préside, pardon, la commission scientifique « Emballage et sécurité du consommateur » du Laboratoire national de métrologie et d'essais et je participe aux travaux du Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie.

La plupart de mes travaux sont appliqués et donc en étroite collaboration avec de nombreuses entreprises de toutes tailles, avec Vitagora et d'autres pôles de compétitivité, dans les domaines de l'alimentaire et de la plasturgie.

Cependant, l'application de mes travaux de recherche nécessite des approches plus fondamentales, approches que je conduis avec des partenaires, surtout à l'international, et au travers, par exemple, de huit thèses en cotutelle sur les dix-huit thèses que j'ai eu la chance d'encadrer ou de co-encadrer depuis mon recrutement à l'université de Bourgogne.

Pour moi, l'ouverture au monde qui nous entoure, le comprendre et y contribuer est ce qui me motive chaque matin, mais c'est aussi l'une des missions premières de l'université et l'une des priorités de cette gouvernance.

Dès mon recrutement, j'ai donc pris des responsabilités à l'IUT de Dijon-Auxerre, d'abord comme responsable des stages, puis s'est ajouté le développement des relations internationales avec, aujourd'hui, plus de 50 % des étudiants du DUT Génie biologique qui partent faire leur stage à l'étranger.

En 2002, j'ai été élu chef de ce même département à l'IUT de Dijon-Auxerre pour deux mandats et, en parallèle, j'ai été élu dans divers commissions et conseils de l'IUT.

J'ai toujours assuré un peu plus d'un service d'enseignement dont la moitié en TP encore aujourd'hui.

J'ai monté une première licence professionnelle en apprentissage avec la branche professionnelle de l'agroalimentaire en 2006 et j'ai contribué à l'ouverture d'une seconde en 2011, en lien avec la maintenance et le management industriel, toujours pour l'agroalimentaire.

En 2012, Alain Bonnin m'a sollicité pour participer à la gouvernance de notre université, ce que j'ai accepté non sans avoir réfléchi à l'implication que cela aurait, et je dois reconnaître qu'après ces six années à ses côtés en tant que vice-président délégué, d'abord aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie puis comme vice-président délégué au lien formation-recherche, mon enthousiasme ne s'est pas émoussé. D'où ma candidature.

Avant d'en venir à ma vision de la mission de vice-président du conseil d'administration, quelques mots de bilan sur les missions que j'ai assurées en tant que vice-président délégué.

Dès le début, j'ai contribué au développement des campus territoriaux en accompagnant les projets de formation, en négociant avec nos partenaires que sont les collectivités et le monde socio-économique.

J'ai représenté aussi l'université auprès des branches professionnelles du CREFOP Bourgogne puis Bourgogne-Franche-Comté.

Je me suis beaucoup impliqué aussi sur l'universitarisation des professions de santé, en particulier kiné et infirmière.

J'ai porté la genèse du PIA « Cité de l'alternance » avec l'appui de Franck Hendel et, depuis, j'assure son suivi.

L'accompagnement des écoles d'ingénieurs lors de leur audit par la CTI, mais aussi de l'ESPE dans sa construction et son développement, en lien avec le Rectorat, compte également parmi les dossiers qui m'ont demandé beaucoup d'énergie.

L'évaluation de la nouvelle offre de formation jusqu'à l'accréditation avec les services de la DGESIP fut un moment très dense et important pour notre établissement et pour lequel je n'ai pas non plus compté mon temps.

Enfin, je participe au pilotage des dialogues d'objectifs et de moyens et en assure avec mes collègues le service après-vente, le SAV, qui en découle auprès des composantes.

Bien évidemment, toutes ces missions n'ont été menées à bien que grâce au travail d'équipe avec mes collègues vice-présidentes et vice-présidents, avec le soutien des personnels et de l'administration de l'université que j'apprécie beaucoup pour leurs compétences et leur réactivité et pour qui j'éprouve respect et reconnaissance et, enfin, bien sûr, avec la confiance du Président.

Comme vous, je suis attaché à un service public de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux valeurs universitaires.

Je suis bien conscient des défis qui attendent l'université, sa modernisation, son adéquation avec le monde, son universalité.

Plus concrètement, je souhaite en tant que VP du conseil d'administration pouvoir continuer à contribuer à la formation et à l'insertion de notre jeunesse, tout en essayant de se donner les moyens d'y arriver.

Je souhaite travailler avec nos partenaires privilégiés, en particulier de la COMUE et du Grand Campus, et de participer, bien sûr, à la réussite des projets de notre université.

Si vous voulez bien considérer ma candidature, chers administratrices et administrateurs, j'essaierai en tant que VP CA de rester fidèle à la vision de l'université que je viens de décrire brièvement, de demeurer accessible et de continuer à travailler avec toutes et tous en ce sens, avec mes collègues vice-présidents, avec les services et en particulier avec le PAJI et, bien entendu, en toute confiance avec le Président, Alain Bonnin.

Enfin, comme je pense le faire depuis 2012 en tant que vice-président délégué, j'exercerai cette mission dans un esprit d'ouverture, d'écoute et de dialogue en direction de l'ensemble des groupes représentés au sein de notre conseil.

Je vous remercie de votre attention et m'en remets maintenant à vos suffrages.

Le Président.- Merci, Frédéric.

Alors, est-ce que les uns et les autres, vous avez des questions à poser à Frédéric Debeaufort sur le sens de cette candidature ?

Si personne n'a de question, on va donc pouvoir passer au vote.

Donc Annie, je vois, va passer maintenant avec une urne.

M. Bourgeon.- Vous devez tous avoir le matériel de vote devant vous.

Intervenante.- Rose ? Jaune ?

M. Bourgeon.- Jaune.

Le Président.- Jean-Marc, on met « oui », « non » ou on met « Frédéric Debeaufort » ?

M. Bourgeon.- Frédéric Debeaufort.

Le Président.- Frédéric Debeaufort.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. Bourgeon.- Il y a 28 votants.
Si je ne me trompe, cela fait 9 blancs et 19 Debeaufort.

M. Frédéric DEBEAUFORT : 19 voix - élu
Bulletins blancs : 9

Le Président.- Donc Frédéric Debeaufort est élu vice-président du conseil d'administration de notre université.

(Applaudissements)

M. de Mesnard.- Je voudrais dire que je suis très content que mon collègue et ami Frédéric me succède. Je lui souhaite pleine réussite.

Le Président.- Merci, Louis.

Moi, je voudrais profiter de cet instant et de cette heure un petit peu particulière dans la vie de l'université pour remercier à nouveau Louis de Mesnard qui a été, je crois que je ne le dirai jamais assez, à mes côtés un conseiller très, très précieux. Qui restera, d'ailleurs, conseiller spécial du Président.

Et je voudrais remercier Frédéric Debeaufort aussi qui prend un nouvel engagement, Dieu sait s'il en a pris qui étaient importants, mais un nouvel engagement au service de notre université et je crois que chacun sait la confiance très profonde qui nous unit tous les deux depuis 2012. Je me réjouis donc véritablement d'aborder ces deux années qui viennent dans ce lien qui sera encore renforcé entre nous.

Maintenant, Frédéric, je t'invite à venir... permuter et à venir t'installer à mes côtés.

(Installation de M. Debeaufort à la vice-présidence)

2. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)

Le Président.- On va pouvoir poursuivre l'ordre du jour de ce conseil d'administration avec un point qui est statutaire et qui est inscrit dans nos statuts et qui est la nécessité de renouveler le bureau de notre université. Les statuts indiquent que les membres élus du bureau sont soumis à renouvellement tous les deux ans ou lors du changement de président.

Ce renouvellement de bureau... cette désignation ou ce renouvellement de bureau s'opère dans le cadre d'un scrutin de liste, c'est donc bien l'ensemble du bureau, dans son entièreté, qui est soumis au suffrage du conseil d'administration.

Vous avez, je pense, tous reçu les *curriculum vitae* des différents membres du bureau.

La seule évolution par rapport au bureau précédent est l'entrée, dans le bureau, d'Ambre Adamiak qui, si vous en êtes d'accord et si vous accordez vos suffrages à ce nouveau bureau, exercera la responsabilité de vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiantes.

Et je propose, Ambre, comme tu es la seule personnalité entrante de ce bureau, que tu puisses très rapidement nous présenter à la fois ton parcours et puis ta motivation et ta vision de la fonction de vice-présidente déléguée.

Mme Adamiak.- Merci, Monsieur Bonnin.

Tout d'abord, bonjour à tous.

J'aurai une présentation qui n'est pas, au vu de mon parcours, aussi fournie que M. Debeaufort, malheureusement. Un jour peut-être, je l'espère.

Tout d'abord, pour commencer, je suis étudiante à l'université de Bourgogne depuis bientôt quatre ans. J'ai commencé par une année de PACES en 2014 après l'obtention d'un baccalauréat scientifique. J'ai malheureusement échoué lors de cette année. Je me suis donc dirigée vers la Sociologie où je suis actuellement étudiante en troisième année. Je souhaiterais par la suite me diriger vers le domaine des ressources humaines, en vue peut-être de devenir directrice des ressources humaines plus tard.

Donc, en effet, en arrivant en Sociologie, j'ai eu la chance de découvrir les associations étudiantes, de filière particulièrement, qui existaient sur notre campus dijonnais et qui offraient une aide et une présence non négligeable pour nos étudiants sur notre campus.

Après avoir donc occupé plusieurs postes au sein de ceux-ci, et notamment à l'ADES, qui est l'Association de sociologie, et également à la présidence d'Épi'Campus, qui est l'association d'aide alimentaire pour nos étudiants, ici, sur l'université de Bourgogne, j'ai intégré la majorité Associatifs et Indépendants, qui m'a permis d'accéder à plusieurs postes d'élus étudiants, notamment au conseil d'administration du CROUS, en UFR Sciences humaines et donc, très récemment, au conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Ces opportunités m'ont, en grande partie, permis d'affirmer mon engagement pour les étudiants dans des domaines beaucoup plus larges et cela m'a donné une vitrine considérable sur les décisions prises au-dessus de notre enseignement.

Jusqu'alors, une place importante a été accordée aux étudiants à la gouvernance de l'université afin de travailler ensemble et se tourner vers l'avenir, et c'est pourquoi, Valentin Gomez clôturant ses études prochainement et démissionnant de son poste, je me vois candidater aujourd'hui afin de lui succéder à cette vice-présidence déléguée à la vie et à la démocratie étudiantes, en accord avec la majorité étudiante, qui au sein de notre réseau soutient ma candidature.

Attirée donc par la représentation étudiante et la défense et la mobilisation quotidienne pour l'amélioration des conditions de vie de nos étudiants sur le campus, il s'agirait pour moi d'une occasion unique de pouvoir œuvrer à la communauté étudiante de notre établissement et plus largement pour l'excellence et le dynamisme de celui-ci.

Afin de parler justement de ce domaine de la vie étudiante, c'est donc un domaine qui occupe un large champ d'actions possible. L'université a toujours donné une place privilégiée à la vie étudiante qui est un marqueur de dynamisme et de l'attractivité de notre établissement. Cette pratique ambitieuse est un réel atout et je veux travailler en ce sens, comme Valentin aura pu le faire précédemment.

Les associations, qui plus est, présentes sur notre campus dijonnais, sont une vitrine non négligeable à la représentation de nos produits universitaires et c'est un atout non négligeable pour lutter également contre la désinformation à laquelle nos établissements doivent parfois faire face.

Je souhaite donc perpétuer l'impact et le dynamisme de nos associations et leur permettre l'élaboration de projets visant à aider ou à intégrer nos étudiants, notamment dans la situation dans laquelle nous nous trouvons pour la rentrée prochaine, et également force de proposition et d'exécution, il serait nécessaire... enfin, il est nécessaire - pardon, excusez-moi - de conserver l'unité de celle-ci et le dialogue avec l'équipe gouvernementale de l'université.

En effet, et je tiens à le souligner, l'université est un lieu d'enseignement et d'apprentissage, mais aussi un lieu de vie et de partage, et je compte bien continuer en ce sens et mener une politique visant à accroître l'attractivité de nos actions au sein de notre université et l'exporter plus amplement aux sites territoriaux.

Et concernant le domaine de la démocratie étudiante, et je terminerai là-dessus, il est selon moi d'une grande importance de faire intervenir, au-delà de nos acteurs locaux, les sites territoriaux délocalisés et instaurer avec eux un climat de confiance et de décision, afin de les intégrer au mieux à nos actions quotidiennes.

Je pense qu'un travail et un dialogue communs nous permettront de faire grandir nos idées et innover pour l'université de demain.

Et qui plus est, au cours de ces dernières années au sein de mes mandats d'élue, j'ai pu voir que les étudiants qui se sentent intégrés aux décisions de l'université se trouvent beaucoup plus réceptifs et c'est ainsi qu'ils nous font remonter les problématiques et il n'y a que comme cela que nous pouvons œuvrer.

En vous remerciant.

Le Président.- Merci. Merci beaucoup, Ambre.

Je vais donc soumettre maintenant à votre approbation ce nouveau bureau avec :

- Ambre Adamiak, vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiantes,
- Pierre Ancet, vice-président délégué aux politiques culturelles,
- Gilles Brachotte, vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,
- Frédéric Debeaufort, vice-président délégué en charge du lien formation-recherche,
- Dominique Delmas, vice-président délégué aux finances et au budget,
- Alexandre Fournier, vice-président délégué au campus numérique,
- Stéphanie Grayot-Dirx, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, au dialogue social et à la qualité de vie sur les campus,
- Jean Guzzo, vice-président délégué à la valorisation de la recherche et au lien avec le monde économique,
- Samuel Mercier, vice-président délégué en charge de l'internationalisation des activités universitaires,
- Pascal Neige, vice-président délégué à la recherche,
- Christelle Serée-Chaussinand, vice-présidente déléguée en charge du cycle Licence,
- Jean Suisse, vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
- et Grégory Wegmann, vice-président délégué au suivi de l'offre de formation et au pilotage.

Y a-t-il des... Oui, pardon. Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question et deux commentaires.

Mais la question, la première question. Qui remplace Alain Debeaufort... Frédéric Debeaufort, pardon ?

Le Président.- Frédéric Debeaufort garde sa responsabilité de vice-président délégué.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Le Président.- On peut très bien être vice-président d'un conseil et exercer, par ailleurs, une fonction de vice-président délégué.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Donc après, les remarques n'ont pas beaucoup changé par rapport aux remarques que j'avais faites, il y a deux ans.

Statutairement, l'État ne reconnaît que trois vice-présidences et il ne donne une décharge de service que pour trois vice-présidents.

Je continue donc à trouver que nous avons un nombre important de vice-présidents par rapport aux autres universités et aussi qu'il y a vraiment beaucoup trop peu de femmes vice-présidentes.

Grâce à Ambre, le quota de féminisation des vice-présidences s'est un petit peu amélioré, mais enfin 3 sur 13, cela ne fait quand même pas beaucoup.

Dans cette liste, ne sont pas inclus non plus Jean-Jacques Boutaud et Pascal Neige, mais... Enfin, Pascal Neige, si. Donc Jean-Jacques Boutaud.

Cela fait, sur l'équipe de vice-présidents, 3 femmes sur 14. C'est quand même bien en-deçà de la représentativité des femmes dans les corps des personnels ou des enseignants-chercheurs.

Le Président.- Cela est tout à fait vrai et cela nous dit une chose, c'est qu'il faut plus que jamais que des femmes puissent s'engager dans la prise de responsabilités universitaires, s'engager dans les gouvernances universitaires pour progresser dans le niveau de responsabilité. Il n'y a pas de fatalité, mais c'est quelque chose d'absolument indispensable.

Mais il est clair qu'en choisissant les collègues qui m'entourent dans l'équipe, je n'ai pas pris de façon... comme un principe cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je le confesse bien volontiers, mais plus que jamais je pense qu'il est vraiment indispensable que des femmes s'engagent. Ça, je suis tout à fait d'accord, Peggy.

La deuxième chose, on en avait déjà parlé, votre appréciation, je sais que cela fait beaucoup de vice-présidents. Je voudrais vous dire une chose vraiment, c'est que la charge de travail d'un vice-président est écrasante.

Quand on est président, on a beaucoup de travail, mais on est également très bien entouré et très bien protégé.

Quand on est vice-président, on assume une charge de travail qui est considérable, en assumant en plus ses activités de formation et de recherche, et je vous assure qu'à les voir travailler tous, la charge de travail qu'ils ont, qui est répartie entre 13 collègues, je crois, est une charge de travail au-delà de laquelle ils ne pourraient pas aller, et je ne sais pas comment font... comment se gouvernent les universités dans lesquels il y a moins de vice-présidents.

Il y a peut-être de plus petites universités également. Il y a peut-être également des universités dans lesquelles les vice-présidents sont moins engagés à titre personnel dans leurs activités de formation, dans leurs activités de recherche, mais moi, je tiens à être entouré d'un bureau et de collègues qui gardent leur légitimité académique, qui gardent leur regard d'enseignant, qui gardent leur regard de chercheur, parce que c'est cela qui fait que l'on peut être très pertinent dans la construction de la politique universitaire.

Et le risque... On pourrait peut-être avoir moins de vice-présidents, mais des vice-présidents qui deviendraient des vice-présidents presque professionnels, je pense que cela serait quelque chose qui ne serait pas bon et on perdrait le lien, on perdrait le contact avec la réalité académique.

Autant on peut regretter que l'on n'ait pas davantage de femmes dans ce bureau, je suis d'accord avec vous là-dessus, mais sur le nombre, vraiment je maintiens que ce nombre est un nombre qui est raisonnable.

A fortiori dans les périodes que l'on vit actuellement qui sont des périodes où le système universitaire est en période d'adaptation permanente, de réforme permanente, et qui demande une attention extrêmement précise et exprimée.

Stéphanie, tu veux dire un mot.

Mme Grayot-Dirx.- Je ne vais pas garder la parole très longtemps. C'est juste sur la proportion hommes-femmes dans l'équipe.

Je crois qu'il faut dire quand même que l'on a essayé d'accroître le nombre de femmes dans l'équipe et que ce n'est pas facile de trouver des femmes qui veulent s'engager. C'est une charge, comme l'a dit Alain, importante et, malheureusement, il faut aussi reconnaître que dans la société, telle qu'elle est aujourd'hui, c'est compliqué pour les femmes de s'engager dans le cadre du travail. Elles ont des charges, par ailleurs, familiales. C'est un argument qu'on nous a souvent opposé, de dire que c'est trop compliqué en termes d'organisation, le travail et la vie. On peut le regretter, mais c'est un fait aujourd'hui qu'il est difficile de s'engager.

Je crois que Christelle peut, comme moi, témoigner de la difficulté de tout gérer au quotidien.

Le Président.- Louis ?

M. de Mesnard.- Je voulais dire qu'il faut, certes, regarder le nombre de vice-présidents délégués mais regarder aussi ce que cela coûte et, à l'université de Bourgogne, c'est un fait, les primes de vice-présidents sont parmi les plus basses que l'on voit en France. Donc il y a d'autres universités où il y a moins de vice-présidents délégués mais les primes sont plus élevées. À l'université de Bourgogne, Alain Bonnin a fait le choix d'avoir un assez grand nombre de vice-présidents délégués mais avec un niveau de prime qui est quand même parmi les plus bas que l'on puisse trouver. C'est une autre organisation.

Le Président.- C'est vrai, Louis, et je pense que comparativement à d'autres établissements, et comparativement également à la situation telle qu'elle a pu être dans le passé, nous avons beaucoup moins de chargés de mission également. Donc on a des vice-présidents qui assument avec beaucoup de solidité une grande complémentarité de missions qui sont les leurs et de façon directe.

Pas d'autres remarques ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets à votre approbation cette composition du bureau de l'université de Bourgogne telle que je viens de vous la lire, il y a quelques minutes.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Pardon... Vous avez pu compter ? C'est bon, Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- Neuf.

Le Président.- Très bien.

19 voix pour, 9 abstentions

Merci, et je profite de cette opportunité pour remercier avec beaucoup de force cette équipe de vice-présidents qui s'engagent pour l'université de Bourgogne et qui le font avec un grand sens du collectif. Une équipe qui a apporté beaucoup de cohésion, beaucoup de dévouement à l'intérêt général et avec des collègues, encore une fois, qui ont une forte légitimité académique dans tous leurs domaines. Je suis donc particulièrement fier d'être entouré par ces femmes et ces hommes qui me font confiance et j'ajoute, bien sûr, Jean-Jacques Boutaud n'est pas là aujourd'hui, mais il n'est pas VP délégué, il est VP de conseil, mais Jean-Jacques Boutaud fait partie, effectivement, de ce périmètre de l'équipe.

Grand merci à tous et merci à vous, conseil d'administration, de leur faire confiance.

3. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, désignée après appel public à candidature

Le Président.- Le point suivant de l'ordre du jour est l'élection d'une personnalité extérieure de notre conseil d'administration dans la catégorie 4 qui est le représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Vous savez que parmi les personnalités extérieures qui siègent à notre conseil d'administration, doit être désigné un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

C'était, jusqu'à il y a quelques semaines, M. Bruno Hein, qui était le proviseur du lycée Charles de Gaulle, qui a siégé avec beaucoup d'assiduité, beaucoup d'intérêt à nos côtés, qui a siégé à la CFVU au cours de mon premier mandat et qui était donc membre de notre conseil d'administration.

M. Hein a été muté, je crois. Il est parti à Grenoble. Nous devons donc le remplacer.

J'ai reçu cinq candidatures que vous avez reçues, qui vous ont été transmises également, de personnalités qui sont intéressées par le conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

M. Abdelbasset Louali, qui est proviseur adjoint du lycée professionnel Antoine de Chenôve.

M. Laurent Gouttebaron, qui est le directeur d'un lycée agricole... viticole qui est à Beaune qui est le lycée... À Mâcon, pardon, qui est le lycée de...

Intervenante.- Non, Beaune.

Le Président.- Non, Beaune. Le lycée viticole de Beaune, pardon.

M. Dominique Lanternier qui est proviseur du lycée Stephen-Liégeard de Brochon.

M. Jean-Claude Meunier-Larlotte qui est proviseur du lycée Charles de Gaulle de Dijon.

Et puis une cinquième candidature qui me semble être une candidature non éligible, qui est celle de Mme Marie Thérèse Pugliese, mais qui n'est pas... mais qui ne représente pas un établissement puisqu'elle est déléguée de prévention à la section MGEN de la Côte-d'Or et que dans son parcours, on ne retrouve qu'une direction d'école primaire à Paris, mais jamais de direction d'un établissement d'enseignement secondaire. Je pense donc qu'elle n'est pas éligible pour notre conseil d'administration.

Ce qui fait que le scrutin, le débat doit porter sur :

- le proviseur du lycée Charles de Gaulle,
- le proviseur du lycée Stephen-Liégeard de Brochon,
- le proviseur du lycée viticole de Beaune,
- et le proviseur adjoint du lycée professionnel de Chenôve.

M. Debeaufort.- Pour la liste « Construire l'avenir de l'université dans la concertation », nous souhaiterions proposer M. Jean-Claude Meunier-Larlotte, proviseur du lycée Charles de Gaulle, dans la continuité de son prédécesseur qui était également le proviseur du lycée Charles de Gaulle.

Le Président.- Tania.

Mme Carnet.- Pour l'UNSA Éducation, nous soutenons la candidature de M. Lanternier, qui est donc du syndicat UNSA. D'une part, parce que c'est une personne qui soutient énormément la défense du service public et qui a énormément une très, très bonne connaissance du terrain et de l'université. Il travaille en étroite collaboration avec l'université et notamment avec le STAPS.

Le Président.- M. Lanternier est le proviseur du lycée Stephen-Liégeard de Brochon.

Sébastien.

M. Chevalier.- Les listes « Agissons pour une autre université ! » vont soutenir également la candidature de M. Lanternier que je connais personnellement puisqu'on travaille ensemble dans le cadre de Talent Campus. Il y a des sessions de Talent Campus qui ont lieu à Stephen-Liégeard, et nous sommes partenaires dans un projet européen porté par M. Lanternier, un Erasmus+, et actuellement, il invite une partie de l'équipe Talent Campus en Finlande pour finaliser le cursus de formation autour des compétences sociales et de l'accès à l'enseignement supérieur. Nous soutenons donc cette candidature.

Le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres propositions ou d'autres soutiens déclarés à l'une ou l'autre de ces quatre candidatures, finalement ?

Pas d'autres remarques ?

Je vous propose donc que l'on passe au scrutin.

M. Bourgeon.- L'enveloppe rose !

Le Président.- Vas-y, Frédéric.

M. Debeaufort.- Pour cette élection, ne sont autorisés à voter que les élus du conseil d'administration, les représentants du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Dijon et du CNRS.

Le Président.- Non, pas le CNRS.

M. Debeaufort.- Qu'est-ce que j'ai dit ? Pardon, l'INRA.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. Bourgeon.- 26 votants.

Nous avons donc 9 Lanternier, 1 blanc, 1 Gouttebaron et 15 Meunier-Larlotte.

M. Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE : 15 voix - élu

M. Dominique LANTERNIER : 9 voix

M. Laurent GOUTTEBARON : 1 voix

Bulletin blanc : 1

M. Debeaufort.- Vous avez 15 sur 26.

Le Président.- Il y a donc 15 sur 26, donc M. Meunier-Larlotte nous rejoindra au conseil d'administration de l'université de Bourgogne à partir de notre prochaine séance.

4. Modification de la délibération portant désignation de représentants des usagers au sein de différents conseils et commissions

Le Président.- Le point suivant de l'ordre du jour n'appelle pas de délibération. C'est un point d'information qui est lié à une erreur technique que l'on a commise à l'occasion du dernier conseil d'administration, quand on a désigné un certain nombre de représentants étudiants sur un certain nombre d'instances.

Je vais laisser Jean-Marc Bourgeon expliquer la situation parce qu'il l'expliquera certainement beaucoup mieux que moi.

M. Bourgeon.- Lors du dernier conseil d'administration, nous avons désigné, au sein du comité d'orientation stratégique du numérique, un étudiant.

Or, lors de notre séance du 23 novembre 2017, nous avons modifié la composition du COSNUM, donc du comité d'orientation, et dans le cadre de cette modification, on ne prévoyait plus la présence d'un étudiant élu par le CA. Ce qui fait que la délibération que l'on a prise la dernière fois n'a pas lieu d'être.

Ceci dit, je tiens à préciser que nous avons quand même deux étudiants qui participent au COSNUM. On a un chargé de mission du numérique et on a la vice-présidente à la vie et à la démocratie étudiantes.

On est donc obligé de respecter la composition du COSNUM telle qu'elle a été validée en CA du 23 novembre, ce qui fait que l'étudiant qui avait été élu lors de la dernière séance ne siègera pas en tant que membre du COSNUM.

Le Président.- Merci. Merci, Jean-Marc.

Donc c'était simplement un point d'information.

5. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de Santé

Le Président.- Enfin, le dernier point, qui sera un point donnant lieu à délibération, est une modification marginale des statuts de l'UFR de Santé.

Je vais essayer de vous l'expliquer de façon aussi simple que possible.

L'UFR de Santé, vous le savez, a été constituée de la fusion de l'ex-UFR de Médecine et de l'ex-UFR de Pharmacie, et dans les statuts de cette UFR fusionnée, il était prévu que soient élus ensemble, dans le cadre d'une association, ce que l'on appelle un « ticket », le doyen et le vice-doyen de l'UFR.

Cette élection conjointe d'un ticket « doyen et vice-doyen » est une procédure qui était convenable dans une situation qui avait toujours été celle de l'UFR de Santé où un seul candidat se présente pour la direction de l'UFR et donc avec un ticket unique « doyen/vice-doyen ».

Il se trouve que l'on est actuellement dans une conformation qui est différente avec deux doyens, deux collègues qui sont candidats à la direction de l'UFR de Santé et avec une seule collègue qui est candidate sur la fonction de vice-doyen.

Or, il est indiqué dans les bases de tous les codes électoraux que nul ne peut être candidat sur deux listes différentes et donc une seule candidate « vice-doyen » avec deux candidats « doyen », cela veut dire que la même personne se retrouve candidate sur deux listes et cela, c'est quelque chose qui est juridiquement impossible.

On touche là, si j'ai bien compris, au cœur même des procédures et des bases des codes électoraux.

Il a donc été nécessaire de façon urgente de modifier les statuts de l'UFR de Santé de façon à découpler cette élection obligatoire du doyen et du vice-doyen, et c'est le sens donc de la modification qui vous est proposée.

Je pense que vous avez tous reçu cette modification de cet article 17 et vous voyez que l'on a rayé la phrase qui dit que l'élection du vice-doyen est associée à celle du doyen dans le cadre d'une candidature commune. Cette phrase est supprimée et elle est remplacée par la phrase suivante : « *Le vice-doyen est élu par le conseil d'UFR siégeant en formation plénière. Son élection a lieu à la suite de l'élection du doyen* ».

C'est-à-dire que désormais dans le cadre de la direction de l'UFR de Santé, ce ne sera plus un ticket, mais on élira le doyen et, une fois que le doyen sera élu, alors on élira le vice-doyen. De fait, cette élection, bloquée en fait, n'aura plus lieu.

On est vraiment sur quelque chose qui est purement technique.

On a dû prendre cette décision très rapidement après que les élections au conseil de composante ont eu lieu en février ou en mars, je crois, et que la situation politique nouvelle a fait que le ticket n'était plus juridiquement acceptable.

Sébastien.

M. Chevalier.- Deux choses. La première, je m'étonne que l'on change les statuts parce qu'il y a eu des élections mais qui ne se sont pas tout à fait déroulées comme on l'espérait. C'est étonnant.

La deuxième chose, je trouve dommage que l'on ait perdu l'idée d'un ticket parce que cette idée de ticket dans une composante comme nouvellement fusionnée avait du sens dans la mesure où j'avais compris que dans l'équilibre du ticket, on s'arrangeait pour qu'il y ait un binôme composé de l'ancienne UFR Médecine et de

l'ancienne UFR Pharmacie. On perd donc ce caractère bicéphale qui était, selon moi, un bon équilibre dans le fonctionnement de la vie de la composante.

Je regrette donc que l'on perde l'esprit qui avait un peu animé la fusion, qui était une fusion pas simple comme toutes les fusions de composantes, je l'imagine, et je voterai contre cette évolution de statuts pour ces deux raisons.

M. Debeaufort.- Si je ne me trompe pas, mais Jean-Marc peut me corriger, dans les statuts, il est précisé que doyen et vice-doyen, chacun d'entre eux, doivent représenter l'un la circonscription Médecine, l'autre Pharmacie.

M. Chevalier.- Même dans la nouvelle composition ?

M. Debeaufort.- Oui.

Intervenante.- Oui, cela ne change pas.

M. Debeaufort.- Et pour d'autres éléments que l'on peut apporter, il y a eu des primaires en Pharmacie. Vous avez dû entendre parler des difficultés que l'on a eues en Pharmacie. Qu'il y a eu un administrateur provisoire.

La situation s'est quand même énormément améliorée et apaisée et l'ensemble des communautés de Pharmacie ont amené une candidate à se proposer comme vice-doyenne.

Il y a eu des élections primaires, plus de 80 % de votants et plus de 90 % pour cette personne qui a fait l'unanimité des différents groupes qui pouvaient s'opposer au sein de la circonscription.

Donc ne pas lui permettre de pouvoir travailler et elle sera... Enfin, cette personne a déjà annoncé qu'elle sera prête à travailler quel que soit le doyen de Médecine qui serait élu, ce qui permettra de continuer de travailler dans la reconstruction de la circonscription de Pharmacie. C'est aussi pour cela que cette modification de statut a été proposée.

M. Chevalier.- Si je peux me permettre.

Merci pour ces précisions qui sont essentielles pour bien comprendre la situation, mais il faudrait que l'on ait l'ensemble de l'article 17 qui le précise ou, au moins, que l'on puisse le préciser aujourd'hui pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans la lecture et dans l'interprétation de cet article, que le vice-doyen est systématiquement originaire de la composante opposée du doyen récemment élu.

Le Président.- C'est écrit dans l'article 17, Sébastien. « *Le doyen est assisté d'un vice-doyen enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur participant à l'enseignement, en fonction dans l'unité, et appartenant à la circonscription de formation à laquelle le doyen n'appartient pas* ».

M. Chevalier.- D'accord.

Le Président.- Donc c'est écrit.

M. Chevalier.- D'accord.

Le Président.- Mais c'était déjà écrit. Cela n'a pas été modifié.

Et alors, si je peux... Parce que je pense que je peux peut-être essayer et peut-être arriver à te convaincre du bien-fondé.

Le système du ticket, en fait, s'est avéré extrêmement contre-productif y compris par rapport à l'objectif de rapprochement des deux composantes initiales parce qu'il se trouve que, compte tenu de la démographie respective en Médecine et en Pharmacie, le poids de la communauté médicale est infiniment supérieur au poids de la communauté Pharmacie.

De fait, ce qui se passe, c'est que dans le système du ticket, le vice-doyen se trouve associé au doyen et le vice-doyen, qui, de fait, sera probablement la plupart du temps un pharmacien même si ce n'est pas gravé dans le marbre, est choisi par les médecins.

De fait, on arrive donc à une situation qui est probablement la situation inverse de celle qui était recherchée et qui induit en Pharmacie beaucoup de tension et beaucoup de frustration qui est que la réalité des choses est que le vice-doyen pharmacien n'est pas choisi par les pharmaciens, précisément parce qu'il se trouve lié au candidat doyen qui est un médecin et, d'une certaine façon, rompre ce ticket, c'est permettre aux pharmaciens de retrouver davantage d'autonomie sur la personne qui les représente.

Et comme il est écrit qu'il y a, de toute façon, forcément un médecin et forcément un pharmacien, je pense vraiment que cette modalité permet une plus juste reconnaissance et une plus juste représentation des deux communautés.

Et pour aller jusqu'au bout, j'avais proposé au doyen de l'UFR de Santé, avant les élections, une modification des statuts pour rompre ce ticket parce que j'avais bien compris qu'élire le vice-doyen pharmacien, qui arrive dans la stricte continuité et dans les bagages du doyen Médecine, était quelque chose qui biaisait considérablement la gouvernance de cette UFR.

Il ne l'avait pas souhaité, mais la situation politique avec deux candidats « doyen », de fait, nous l'a imposé.

Je pense que... En pratique, il me semble qu'on partage tous la même préoccupation et que le modèle du ticket était un modèle qui était facteur d'effets secondaires importants.

Louis, tu veux dire un mot.

M. de Mesnard.- Je voudrais dire que le nouveau système qui est proposé est précisément ce qui se faisait autrefois en Sciences économiques et Gestion, dans l'ancienne UFR Sciences économiques et Gestion, où si le doyen était un économiste, il y avait un vice-doyen Gestion et réciproquement.

D'abord, on élisait un doyen, dans mon souvenir - il me semble, en tout cas, que c'était comme cela - et, ensuite, on élisait un vice-doyen et cela garantissait un bon équilibre. Cela fonctionnait bien. Parfois le doyen était un gestionnaire et inversement, parfois il était un économiste et inversement.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une question technique pour bien comprendre le périmètre des votants.

C'est donc pour l'élection du vice-doyen. Est-ce que c'est l'ensemble de la communauté qui vote ou est-ce que c'est le conseil de la composante seulement qui vote ?

Parce que cela change en fonction des statuts du... de l'équilibre dans le conseil de la composante entre les médecins et les pharmaciens.

Je ne sais pas s'il y a quelque chose dessus ou s'il n'y a rien comme critère sur la formation du conseil de la composante.

Le Président.- Bonne question.

M. Debeaufort.- C'est le conseil de l'UFR, donc des Sciences de Santé, qui regroupe à la fois les deux circonscriptions, Pharmacie et Médecine, qui élisent le doyen et le vice-doyen.

Mme Cénac-Guesdon.- Le vice-doyen aussi ?

M. Debeaufort.- Oui, oui.

Le Président.- Cédric.

M. Debeaufort.- C'est... Pardon. C'est d'ailleurs ce qui est modifié en rouge : « *Le vice-doyen est élu par le conseil de l'UFR siégeant en formation plénière* ».

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Oui, justement. Ce n'est pas le... Ce n'est pas la base le... Pardon... (*Micro*) Ce n'est pas tout le conseil d'UFR, c'est juste que... Enfin, je veux dire que ce n'est pas toute la communauté, pardon, de l'UFR, c'est juste le conseil d'UFR. Donc cela change le périmètre, alors que dans le ticket, c'était l'ensemble de la communauté qui votait pour le ticket ou c'était déjà le conseil qui votait ?

M. Debeaufort.- Non, l'ensemble de la communauté de l'UFR vote pour les représentants à leur conseil d'UFR puis c'est le conseil d'UFR qui vote pour le doyen et le vice-doyen...

Mme Cénac-Guesdon.- Pour les deux, d'accord.

M. Debeaufort.- Puis le vice-doyen maintenant.

M. de Mesnard.- Exactement comme dans notre conseil d'administration avec le VP CA.

M. Debeaufort.- Cédric, vous vouliez dire un mot.

M. Clerc.- Vous avez parlé de primaire en Pharmacie. Comment cela a été organisé ? Comment était constitué le corps électoral ? Est-ce que les BIATSS de Pharmacie et les étudiants avaient aussi la possibilité de voter ?

M. Debeaufort.- C'est toute la communauté de Pharmacie qui a voté, donc les enseignants, enseignants-chercheurs, les BIATSS et les étudiants.

Donc, comme je le disais, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais c'est de l'ordre de 80 % de participation au vote et un peu plus de 90 % pour la candidate qui s'est proposée.

Je n'ai plus les chiffres exacts, mais c'est dans cet ordre de grandeur.
Et c'est suite à cette primaire qu'a pris fin l'administration provisoire.

Le Président.- Quoi qu'il en soit, l'affaire n'a pas de véritable existence juridique. C'est une procédure interne qui a été mise en place par l'UFR de façon à dégager une candidature qui soit une candidature de consensus et, de fait, cela a plutôt bien fonctionné puisque je crois que le taux de participation était de 80 % et que la personne qui a émergé a eu 90 % des suffrages.

Il y aura donc au niveau de la circonscription Pharmacie, et c'est une chose vraiment déterminante compte tenu des difficultés de vie interne qu'a connues la circonscription Pharmacie au cours des années passées, il y aura une personne qui aura une forte légitimité pour représenter la communauté des pharmaciens et je crois que c'était vraiment quelque chose d'absolument essentiel.

Pas d'autres interrogations ? Pas d'autres remarques ?

Mais c'était important que l'on puisse décortiquer tous ensemble ces mécanismes parce qu'il y a parfois, en fait, des effets secondaires que l'on ne maîtrise pas très bien, et l'idée du ticket pouvait sembler être une très bonne idée, il y a quelques années, mais dans les faits, elle ne l'a pas été.

Je vais donc soumettre à votre approbation cette modification des statuts de l'UFR de Santé dont je vous précise qu'elle a été validée par le conseil de composante.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

24 voix pour, 5 abstentions

Ces statuts sont donc validés et l'UFR pourra procéder à la désignation de son doyen et de son vice-doyen dans les quelques semaines qui viennent, je crois.

On passe maintenant aux questions financières.

IV) Questions financières

1. Demande de subvention de la chaire UNESCO au titre de l'appel à projets 2018 du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

M. Debeaufort.- Le premier point est la demande de subvention pour la chaire UNESCO, déposée auprès du Conseil régional et pour laquelle il faut qu'il y ait une position du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Vous avez eu le dossier.

C'est une subvention qui était récurrente, versée pour la chaire UNESCO par le Conseil régional et, du fait des modalités d'attribution des subventions, nécessite cette année d'être présentée en conseil d'administration pour valider cette demande.

S'il n'y a pas de questions, je propose que l'on mette au vote cette demande de subvention.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

28 voix pour, 1 abstention

2. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Le point suivant - je vous ferai grâce de la lecture, mais tout le monde a eu le tableau -, concerne toutes les modifications de tarifs, subventions et dons concernant l'université de Bourgogne.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose donc que l'on mette au vote l'ensemble des éléments indiqués dans le tableau.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Tout ce qui est indiqué dans ce tableau est donc voté.

29 voix pour (unanimité)

3. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Le dernier point concernant les questions financières sont les sorties d'inventaire. C'est essentiellement du matériel informatique obsolète, pour ne pas dire très obsolète, qui est indiqué dans le tableau que vous avez reçu également.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de le mettre au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Le tableau est donc voté en l'état.

Je vous remercie.

28 voix pour (unanimité)

Le Président.- On va donc maintenant passer la parole à Pascal Neige pour les travaux de la commission de la recherche du 28 mars.

Pascal.

M. Neige.- Merci.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 28 mars 2018

1. Campagne BQR 2018 (Programme 2) : Attribution des subventions

M. Neige.- Bonjour à tous.

Le premier point concerne la campagne BQR 2018 pour le programme 2. Le programme 2 concerne l'attribution de post-doctorats.

L'université de Bourgogne a souhaité offrir cette année deux positions de post-doctorat, de chacune un an, et puisque vous savez que les écoles doctorales sont elles-mêmes, maintenant, sous la coordination de la COMUE, nous avons souhaité demander à la COMUE de faire la pré-analyse et le pré-arbitrage en quelque sorte de ces demandes de post-doctorat.

En conséquence, nous avons demandé... La COMUE a donc accepté et nous avons demandé à Philippe Lutz, qui est le directeur du collège doctoral, de venir nous présenter les travaux du collège doctoral qui a fait cette analyse.

Le directeur, Philippe Lutz, est venu présenter cette analyse devant la commission de la recherche.

Pour faire simple, la stratégie que le collège doctoral a utilisée pour faire l'analyse et une proposition de classement en post-doc a consisté à trouver une sorte d'équilibre avec la distribution des bourses de doctorat.

En fait, ils ont travaillé dans la même séance sur la répartition des bourses de doctorat et sur la répartition de ces deux post-docs BQR. Étant entendu, je ne l'ai pas précisé mais je pense que vous l'avez bien compris, que puisque c'est l'université de Bourgogne qui offrait ces positions de post-doc, n'étaient éligibles que les laboratoires sous cotutelle de l'université de Bourgogne pour recevoir les post-docs *in fine*.

La proposition qui est faite et qui a donc été acceptée par la commission de la recherche de l'université de Bourgogne est de classer :

- d'une part, un projet de post-doc soutenu par le laboratoire IMB, donc l'Institut de mathématiques de Bourgogne, un projet porté par Luis Paris, donc au sein de l'école doctorale Carnot-Pasteur, pour une des positions ;

- d'autre part, un projet porté par le LEDI, avec comme responsable du projet Catherine Baumont, donc pour l'école doctorale DGEP.

Et comme à son habitude, nous avons demandé qu'il y ait des rangs 2 dans ces attributions de post-docs, ce qui permet de passer au deuxième rang si jamais les deux porteurs que je vous ai nommés n'arrivaient pas à trouver un post-doc rapidement, afin de ne pas perdre le financement de deux post-doctorats.

Nous avons eu un débat en particulier sur l'attribution de ces post-docs, comme je vous ai expliqué, qui est en partie fonction de l'analyse globale et y compris des contrats doctoraux, ce qui rendait en fait inéligibles des demandes de post-doc d'écoles doctorales qui n'étaient pas dans les deux que je viens de vous citer.

Nous avons donc convenu qu'il serait peut-être intéressant pour l'année prochaine de corriger un petit peu le tir pour éviter de faire travailler des collègues à faire des constructions de projets de post-docs qui ne sont, de fait, pas éligibles *in fine* puisque l'équilibre global exclut certaines écoles doctorales.

On va donc essayer de corriger pour que l'année prochaine, soit on désigne *a priori* les ED éligibles, donc les labos qui vont avec, soit tout serait éligible et on demandera, à ce moment-là, au collège doctoral de ne pas utiliser de critères d'équilibre dans ce cadre de pré-arbitrage.

Voilà pour les... Alors, je peux vous donner, si vous voulez, la liste complémentaire.

Pour le premier, celui de Carnot-Pasteur, le deuxième projet, donc le premier sur liste complémentaire, est un projet porté par Ibai Valverde, de l'ICMUB, et pour celui sur l'ED DGEP, le premier sur liste complémentaire est un projet porté par Henri Garric, qui appartient au CPTC et qui, lui, est à l'école doctorale LECLA.

Donc vote à l'unanimité sur les propositions du collège doctoral de la COMUE.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce premier point concernant le BQR ?

Je vous propose donc de mettre au vote la campagne BQR 2018, programme 2.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui s'oppose ?

Je vous remercie.

26 voix pour, 1 abstention

On passe au deuxième point, les demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du deuxième appel à projets régional 2018.

Pascal.

M. Neige.- Merci.

2. Demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du deuxième appel à projets régional 2018

M. Neige.- Il s'agit là des demandes auprès du Conseil régional qui concernaient l'accueil de nouvelles équipes de recherche, un programme qui s'appelle ANER, et qui concernaient également la mobilité entrante ou sortante et les colloques scientifiques internationaux.

La commission de la recherche a travaillé à partir d'une proposition faite par le bureau de la commission de la recherche sur ces trois projets... enfin, sur ces trois types de financement, pardon. Étant entendu que la commande du Conseil régional est que l'établissement donne un avis favorable ou défavorable sur chacun des projets et un classement de tous les projets, un classement indépendant, entre les différents dispositifs.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des nouvelles équipes de recherche, nous avons travaillé avec une stratégie qui a consisté à regarder les demandes à travers les six grands secteurs scientifiques de l'université de Bourgogne. Cela ressemble à ce que nous avons fait, vous vous souvenez sûrement, sur le programme d'excellence.

Et, cette fois-ci, nous avons également tenu compte de la pression des demandes d'accueil de nouvelles équipes en fonction de ces secteurs scientifiques et en fonction des laboratoires demandeurs.

Il y avait de fortes disparités en nombre de demandes et il nous a paru équitable, juste, de tenir compte de cette pression. C'est la raison pour laquelle vous avez une répartition, si vous regardez le classement, qui ne consiste pas à mettre un projet par secteur scientifique ou par paquet de six pour les six secteurs, etc., mais que vous avez des regroupements dans certains secteurs scientifiques.

Il y avait cette année une très forte demande sur les secteurs Photonique et Matériaux avancés.

Le résultat, vous l'avez eu dans les documents qui vous sont transmis.

Nous avons fait un vrai effort pour arriver à un classement. Je le souligne auprès de la représentante du Conseil régional. Un vrai effort pour arriver à un classement, ce n'est pas facile, mais nous assumons en fait la stratégie de l'établissement pour y arriver. Donc nous l'avons fait.

Nous avons quand même quelques *ex aequo*, vous avez vu, autour du rang 11 où on a un petit peu bloqué pour départager. On s'est donc permis de faire quelques *ex aequo* mais, sinon, nous avons vraiment classé jusqu'au bout.

Les débats qui ont entouré ce vote ont consisté à demander s'il y aurait un retour en fonction des résultats pour l'année prochaine et, à l'évidence, la gouvernance de l'université souhaite qu'il y ait une prise en compte des résultats de cette année au moment où on regardera l'arbitrage pour l'année prochaine puisque, pour l'instant, on n'a pas d'idée exacte des enveloppes qui seront disponibles.

On peut avoir des effets un peu durs pour certains laboratoires. On a donc rassuré les membres de la commission de la recherche, et j'ai eu l'occasion d'en parler avec les directeurs de laboratoire, sur le fait que nous regarderions l'année prochaine ce qu'il s'est passé cette année avant de faire l'arbitrage.

Pour ce qui concerne les deux autres dispositifs, « mobilité entrante et sortante » et « colloques scientifiques internationaux », nous avons fait des propositions qui n'étaient, cette fois, pas en phase avec les secteurs scientifiques puisque nous avons voulu également pouvoir servir des laboratoires qui avaient des beaux projets et qui n'avaient peut-être pas été très bien servis dans les dispositifs précédents.

Donc nous avons en quelque sorte qualifié ici des laboratoires que vous ne voyez peut-être pas autant dans les rangs que l'on va qualifier d'utiles, en tout cas, du dispositif précédent.

J'attire votre attention sur un point qui concernait une demande qui avait été déposée par des collègues qui sont rattachés au laboratoire C3S de l'UFC, laboratoire pour lequel l'uB n'est pas tutelle.

Les membres de la commission recherche n'ont pas souhaité soutenir cette demande pour des raisons un petit peu formelles, je dirais. Ce qui fait que ce sera le seul projet avec un avis défavorable.

Non pas parce que le projet en lui-même est mauvais, mais parce qu'en termes de politique, nous aimerions soit être cotutelle de ce labo, puisqu'il y a des collègues de l'uB maintenant qui y sont, soit au moins être partenaire. J'ai refait une demande dans ce sens auprès de l'UFC très récemment.

Nous avons déjà fait une demande, il y a quelque temps. Demande qui avait été refusée à l'époque. Mais je ne désespère pas d'arriver à un accord là-dessus.

Le vote sur les trois dispositifs a été séparé. Simplement, vous allez comprendre pourquoi. Parce que sur le « colloques scientifiques internationaux », quelqu'un souhaitait s'abstenir du fait que l'on ait éliminé... enfin, ou donné un avis défavorable à un des projets tel que je viens de vous l'expliquer.

On a donc eu :

- l'unanimité sur le classement en « accompagnement nouvelles équipes de recherche » ;
- l'unanimité sur le classement en « mobilité entrante et sortante » ;
- et l'unanimité moins une abstention sur le dispositif de « colloques scientifiques internationaux ».

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Il y a une question de Peggy et ensuite Sandrine.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite juste revenir sur l'avis défavorable.

Si j'ai bien suivi, pour la demande émanant d'une équipe de la MSH, le problème est que ce sont des collègues rattachés... enfin, des collègues de l'uB dont la recherche est rattachée à l'UFC et, par conséquent - ce sont des collègues qui m'avaient contactée -, ils n'ont pas possibilité ni par l'UFC ni par l'uB d'entrer dans cette catégorie.

Je trouve que c'est quand même un peu embêtant de mettre un avis défavorable juste pour une politique de concurrence entre les établissements.

Ce sont des collègues qui sont dans la COMUE. S'ils n'arrivent pas à entrer dans une case pour l'appel à projets uB ou pour l'appel à projets UFC, cela pose question quand même.

M. Neige.- Oui, effectivement. Là, on a un point de difficulté. J'en avais discuté précédemment pour une demande un peu similaire de cette même équipe sur la campagne BQR « colloques ». Là, on les avait autorisés à candidater via la MSH et on a donné un financement. Là, on les a soutenus sur ce point-là.

La proposition que le bureau de la commission de la recherche avait faite était plutôt de classer ce projet. C'est au cours de la commission de la recherche que cela a bloqué.

Mon point de vue est que si on voulait être strictement dans les clous, entre guillemets, il faudrait que ces collègues demandent cette subvention au titre de l'UFC puisque le laboratoire est sous tutelle de l'UFC et qu'ils la dépensent à Dijon. Ce qui est évidemment extrêmement compliqué dans le cadre d'une demande de colloque puisque l'UFC aura du mal, et c'est bien logique, je le comprends parfaitement, de soutenir un colloque qui se tiendrait à Dijon.

On est donc dans une difficulté, j'en conviens.

Comme je vous l'ai dit, j'avais essayé d'obtenir une cotutelle pour ce laboratoire auprès de l'UFC pour l'uB, il y a quelques mois. Cela n'avait pas marché. L'UFC a refusé.

Et depuis cette commission de la recherche, dont je vous fais le compte rendu, du 28 mars, j'ai recontacté l'UFC pour leur faire une deuxième proposition qui serait un partenariat, puisque cela existe, un établissement peut être partenaire d'un laboratoire sans être cotutelle.

Si jamais ils acceptaient, cela veut dire que l'on pourrait revoir avec la Région éventuellement une autorisation, pour cette équipe interne de ce laboratoire, de candidater au titre de l'uB à des dossiers de subventions vers le Conseil régional. C'est la solution que je vois, qui pourrait être opérationnelle.

Mais c'est un vrai souci et cela peut poser des problèmes bien au-delà des demandes de subventions, j'en ai bien conscience.

Je dois revoir Patrick Bouchet. C'est l'équipe de Patrick. Je dois le revoir prochainement. Cela pose des problèmes pour les doctorats, pour tout un tas de choses. J'en ai bien conscience. Il faut que l'on trouve une solution à cela.

On va essayer de trouver quelque chose. L'idéal, franchement, ce serait que, maintenant, on puisse obtenir ce statut de partenaire qui n'est pas très contraignant pour l'UFC.

C3S est un labo de l'UFC, donc on comprend qu'ils aient peut-être envie de garder la tutelle.

Si on était partenaire, on pourrait avoir une sorte de « il y en aura pour tout le monde » et puis une entrée opérationnelle pour les collègues.

M. Debeaufort.- Sandrine avait une question également.

Mme Rousseaux.- Oui, merci. J'avais une question.

Je sais que c'est très, très difficile à arbitrer et que je ne fais pas partie de la commission, mais je voulais juste poser deux questions.

Déjà, pour mon vote d'abstention sur les post-docs. C'est peut-être le choix collégial, donc cela n'a rien à voir avec la commission, mais je trouve que peut-être il faudrait avoir une autre façon de voir. C'est ce que tu proposais pour l'année prochaine.

Et là, pour ce deuxième appel d'offres sur les nouvelles équipes, il y a cinq dossiers de l'IMB dont trois sont classés dans les dix premiers.

Sachant que l'IMB a déjà un post-doc... enfin, que sur une équipe, il y a déjà un post-doc d'attribué et que si on fait une proportion par rapport aux six domaines, il y a des domaines qui ne présentaient qu'un sujet et qui sont plus loin dans le classement par rapport à la structure IMB.

Je n'ai rien contre l'IMB non plus, c'est juste par rapport à la représentation et au classement.

Voilà, c'était juste pour voir comment vous aviez peut-être arbitré et si c'était possible.

Merci.

M. Neige.- Effectivement, pour l'IMB, c'est bien le laboratoire qui avait le plus de demandes, cette fois-là, et c'est pour cela qu'on a tenu compte de la pression en termes de secteurs scientifiques et de laboratoires, et c'est cet effet-là que vous retrouvez en revoyant l'IMB revenir un peu plus souvent que les autres.

Pour le fait qu'il soit bien classé là et pour le post-doc, ce sont deux... C'est ce que l'on pourrait appeler de la contingence. Donc ce sont deux séries indépendantes qui se sont rencontrées le 28 mars, pendant la commission de la recherche, parce que cela n'a pas été arbitré au même endroit.

Alors, cela est un vrai problème, d'ailleurs, qui dépasse un peu ces deux dispositifs-là, qui peut être répété avec Easytech, plein de choses. Peut-être que l'on aura intérêt à revoir un peu nos calendriers pour réarbitrer plus... enfin, en tenant compte plus de ce qui se passe sur les autres appels à projets.

Et puis sur ta première question, pardon, c'est ?

Mme Rousseaux.- C'était sur le choix pour les post-docs avec le collègue doctoral.

M. Neige.- Oui... Effectivement, cela a été bien discuté, ce problème d'avoir éliminé des écoles doctorales, en fait, en compensation de l'arbitrage des doctorats.

Ce que l'on a fait depuis deux ans, et le Président a vraiment appuyé là-dessus, c'est que l'on puisse essayer de stabiliser le nombre de bourses de thèse à l'université de Bourgogne, qui était fluctuant d'une année à l'autre parce qu'à l'époque, c'était le ministère qui donnait des bourses et donc on n'était pas sûr d'avoir le même nombre.

Et donc le fait que ce soit fluctuant avait une incidence sur les arbitrages des écoles doctorales parce qu'il fallait tous les ans rajouter à une école ou enlever à une école, etc., et cela trouvait un équilibre avec les post-docs.

Maintenant qu'on arrive à équilibrer, on est à 42 bourses depuis deux ans, j'espère que l'on pourra... Enfin, c'est plus des bourses, mais 42 salaires. J'espère que l'on pourra maintenir ce 42 un peu longtemps.

Cela fait que l'on pourra peut-être éliminer l'effet de compensation et donc on pourrait soit dire, dès le début, que cette année, on ouvre pour telle et telle école doctorale, soit dire que c'est un concours général et que tout le monde a le droit de candidater. C'est probablement vers cela que l'on ira l'année prochaine.

Mme Rousseaux.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Concernant ce point de vote sur les demandes de financement, on vote sur les trois aspects de l'appel, c'est-à-dire :

- la mobilité entrante et sortante,
- les colloques scientifiques internationaux,
- et l'accompagnement aux nouvelles équipes.

C'est un seul vote pour l'ensemble des demandes.

Donc je vous soumetts le vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui s'oppose ?

Merci.

26 voix pour, 1 abstention

Et nous passons au troisième point de la commission de la recherche.

Pascal, je te rends la main.

M. Neige.- Merci.

3. Demande de financement déposée auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour le projet « Coordination du comité chargé de créer la norme ISO 50504, Management de l'intelligence stratégique »

M. Neige.- Cela va être très rapide. En fait, il s'agit d'une demande de financement, auprès du Conseil régional toujours, pour un projet qui se nomme « Coordination du comité chargé de créer la norme ISO 50504, Management de l'intelligence stratégique ».

C'est une demande qui n'est pas intégrée aux appels à projets recherche dont on vient de parler, qui est un petit peu spécifique et qui a été traitée comme telle, à la fois dans la demande auprès du Conseil régional et à la commission de la recherche.

C'est plus une commande, je dirais, et une entente avec le Conseil régional.

La commission de la recherche a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette demande de financement, avec une demande à la Région de 11 600 euros pour un total à 23 200 euros.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions ?

On soumet donc au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

Nous en avons donc terminé avec les travaux de la commission de la recherche et nous enchaînons sur l'avant-dernier point, « Compte rendu et approbation de conventions et de contrats ».

VI) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les documents, les différents tableaux qui passent en revue les demandes de... pardon, les conventions, contrats et subventions.

Je ne sais pas dans quel ordre j'ai ouvert.... Donc « Accords et conventions emportant versement de subventions par l'uB et ceux d'ordre stratégique pour l'ensemble de l'établissement ou engageant fortement l'uB ».

Deux points, un en lien avec l'Espace Entreprise, qui est la participation de l'uB au salon Vivatech, et le deuxième point, qui concerne le PAJI, qui est la subvention de l'université pour l'APUB, l'Association des personnels de l'université de Bourgogne.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a une question, mais pas sur ce tableau-là, sur celui du pôle Formation et Vie universitaire, donc juste après.

Je ne sais pas si c'est normal, il n'y a pas de montant pour la subvention... Dans la case subvention, il n'y a pas de montant. Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas d'échange ou c'est juste un oubli ?

M. Helleu.- Il n'y a pas de subvention...

M. Debeaufort.- Il n'y a pas de subvention.

M. Helleu.- C'est une convention d'universitarisation...

M. Debeaufort.- Tu peux éventuellement en dire deux mots.

M. Helleu.- Je peux en dire deux mots, oui. Il n'y a pas de subvention. C'est une convention d'universitarisation.

Vous savez que la collation du grade de Licence pour les diplômés du secteur sanitaire et social se met en œuvre depuis le 27 mars 2017.

En fait, on a donc simplement réactualisé la convention pour entrer dans ce cadre de l'universitarisation. C'est donc une convention un petit peu type que l'on établit aujourd'hui.

C'est une convention de partenariat, si vous voulez, pour être plus simple.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Puisqu'on avait enchaîné sur le deuxième tableau, le troisième tableau qui concerne Biogéosciences et l'IRD.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce premier point, « Approbation de conventions et de contrats » ?

Je vous soumetts donc au vote l'ensemble des trois tableaux, donc ceux qui concernent le pôle Recherche, le pôle Formation et Vie universitaire et le Pôle des affaires juridiques et institutionnelles, donc ces trois tableaux.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Approuvé.

27 voix pour (unanimité)

Le dernier point, « Compte rendu des conventions hors subvention ».

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Vous avez également reçu tous les tableaux. Je ne pense pas les reprendre, à moins que vous ne le souhaitiez, en détail les cinq documents.

Oui, Peggy, une question.

Mme Cénac-Guesdon.- Une question. Dans celui qui est le compte rendu PAJI, plutôt à la fin du document, ce sont les lignes 8223 et 8224, on voit que l'engagement de la Région a augmenté. Est-ce que vous savez la raison de cette modification de l'engagement de la Région ?

M. Debeaufort.- Je n'ai pas les informations. Peut-être que le PAJI ou... Il n'y a personne du PFVU pour nous renseigner... Je n'ai pas... Je suis désolé, je n'ai pas l'information.

Le Président.- On regardera cela pour la prochaine séance et on apportera les éléments à la prochaine séance.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une grosse différence. C'est pour cela que cela...

Le Président.- Comment ?

Mme Cénac-Guesdon.- La différence est importante. C'est pour cela que cela m'a interpellée.

Le Président.- Oui, tout à fait. On vous apportera les éléments à la prochaine séance.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

M. Debeaufort.- Quoi qu'il en soit, c'est à l'avantage de l'université. S'il n'y a pas d'autres questions sur l'ensemble de ces tableaux, je vous les propose également au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Intervenant.- Il n'y a pas de vote sur ces tableaux.

M. Debeaufort.- Ah ! Il n'y a pas de vote ! Pardon, je n'ai rien dit.
Je vous remercie et je rends la parole au Président.

VII) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, merci à tous.

Je n'ai pas reçu de questions diverses pour ce conseil d'administration que je vais donc pouvoir clore, à moins que les uns ou les autres, vous vouliez dire un mot supplémentaire.

Pierre-Louis, allez-y.

M. Magnat.- Bonjour.

Je ne sais pas si cela a été évoqué, mais c'était pour vous faire part de l'inquiétude de nombreux étudiants à la venue des examens qui ont commencé depuis lundi avec une nouvelle occupation de salle.

Moi, c'était surtout pour vous faire part, en fait, que tout se passe comme cela s'est passé pour le bâtiment Droit-Lettes où les étudiants et le personnel, que tout le monde a félicité, ont réussi à débloquer la situation de manière pacifique et sereine.

Le sens de mon intervention, c'est de veiller à cela. Qu'il n'y ait pas de débordement et que vous soyez le plus juste possible, tout en préservant la liberté d'étudier des étudiants.

Puisque, je ne sais pas si vous le savez, mais l'UNI, au niveau national et même régional, on peut déposer... on a déposé un référé pour l'université de Tolbiac, pour l'université de Toulouse et, à chaque fois, le juge des référés nous a donné raison quant à la liberté d'étudier.

Je souhaiterais donc que vous veilliez à appliquer cet arrêt.

Merci.

Le Président.- Évidemment, en cette période d'examens, permettre le bon déroulement des examens est au cœur de notre préoccupation.

Pour l'instant, on n'est pas dans une situation d'occupation de locaux. On a une demande qui reste à confirmer par écrit, mais une demande avec un engagement pour utiliser une salle pour participer à l'information des étudiants et avec un engagement que chaque soir, les étudiants quittent cette salle.

Donc on n'est pas dans une situation d'occupation. On est dans une demande qui, si elle est respectée, est une demande qui est régulée et qui s'inscrit dans le cadre d'un dialogue que l'on peut considérer comme normal.

Mais évidemment, je serai... je maintiendrai cet équilibre entre la parfaite conscience du fait que les étudiants ont le droit, s'ils restent dans un cadre républicain, de débattre, de s'informer et y compris de contester une réforme quand ils n'en partagent pas les fondements, et cela est un droit qu'il faut que l'on respecte si cela se déroule dans le cadre républicain, mais évidemment toute l'attention sera portée à ce que les examens se déroulent dans les conditions les plus sereines possibles.

M. Magnat.- Merci.

Le Président.- Oui, allez-y.

Mme Privé.- Moi, j'avais... Moi... Donc je porte la voix de l'UNEF et donc de nombreux étudiants aussi.

Par rapport à justement... Vous dites que l'occupation, donc les bases d'une occupation, se fait dans le calme et dans la discussion.

Nous nous interrogeons, du coup, sur le grand nombre d'agents de la SIG présents sur le bâtiment Droit-Lettres, qui inquiète certains étudiants et qui suscite une interrogation.

Le Président.- Je pense que les étudiants devraient, au contraire, être rassurés du fait que l'établissement investisse pour sa sécurité, pour la sécurité des étudiants, pour la sécurité des personnels, parce que le fait d'avoir des agents de sécurité dans des périodes qui sont des périodes d'instabilité est, au contraire, un garant de sécurité et, à plusieurs reprises, au cours des semaines passées, le fait d'avoir des agents de sécurité a permis d'éviter les débordements. Je pense donc que la présence d'agents de sécurité doit être interprétée et doit être vécue comme un élément rassurant.

Pierre-Louis, allez-y.

M. Magnat.- Tout à fait. Moi, j'appuie vos propos et je vous... enfin, je félicite l'initiative puisque, même si c'est contraignant, par exemple, pendant la période de vacances scolaires où on est obligé de montrer nos cartes d'étudiant, il y a un réel sentiment de sécurité pour la plupart. Et il ne faut pas croire que c'est un travail qui amuse les agents de sécurité. C'est plutôt fatigant, contraignant de rester à faire le planton tout simplement. Mais je félicite l'initiative.

Le Président.- C'est également une contrainte pour le budget de l'établissement puisqu'on opérera un chiffrage final à la fin de cette séquence de quelques semaines, mais il est clair que le montant pour le budget de l'établissement dépassera les 100 000 euros.

En même temps, c'est le prix que nous devons accepter d'engager pour assurer la sécurité des personnes et des biens, permettre cet équilibre que l'on doit trouver entre, d'une part, la nécessité que chacun puisse s'exprimer, et encore une fois je ne veux pas la contester, mais que tout ceci puisse se passer dans des conditions qui soient rassurantes pour les personnels et qui soient rassurantes pour les étudiants.

Pour l'instant, on a trouvé, je pense, ce bon équilibre entre permettre de s'exprimer à ceux qui souhaitent le faire, mais également permettre que les cours et que les examens puissent se dérouler dans un bâtiment qui continue de vivre normalement.

L'équilibre est délicat, mais le prix à payer, c'est d'avoir des agents de sécurité et je ne renoncerai pas à ce que nous ayons des agents de sécurité.

Mme Privé.- C'est vrai que nous, notre principale interrogation, c'est au vu du discours, là, qui est tenu, de l'occupation qui se passe dans le calme et dans, justement, l'accord avec la présidence de l'université. Justement, est-ce qu'un déploiement aussi important d'agents, qui engendre justement un coût et qui justement est contraignant pour les personnels de la SIG, est nécessaire à ce point-

là, au vu du caractère tranquille et pacifique de l'occupation et des accords mis en place ?

Le Président.- Alors, il y a des accords qui sont en place depuis hier soir, mais je vous rappelle ce qui s'est passé le mercredi avant Pâques et le mercredi après Pâques, on n'était pas dans une situation de dialogue et on n'était pas dans une situation qui respecte le cadre républicain. Ma responsabilité, encore une fois, est de prévenir et d'anticiper autant que possible les éventuels débordements et il n'y a pas d'autre solution pour y arriver actuellement que de recourir à des agents de sécurité.

Ceci étant, nous nous retrouverons pour le prochain conseil d'administration qui aura lieu le lundi 28 mai.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'après-midi.

Merci à vous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 35)

Le Président

Alain BONNIN